

**Sensibiliser
les communautés ethnoculturelles
à la violence conjugale:**

Bilan et résultats de l'évaluation de la campagne du Bouclier d'Athéna

Ginette Berteau et Melpa Kamateros avec la collaboration de Maud Pontel

RAPPORT DE RECHERCHE

Sensibiliser les communautés ethnoculturelles à la violence conjugale : bilan et résultats de l'évaluation de la campagne du Bouclier d'Athéna

Recherche :

Ginette Berteau et Melpa Kamateros avec la collaboration de Maud Pontel

Comité consultatif :

Ginette Berteau, *professeure, École de travail social de l'Université du Québec à Montréal*

Irène Demczuk, *agente de développement, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal*

Pearl Eliadis, *administratrice, Bouclier d'Athéna, Services familiaux*

Melpa Kamateros, *directrice exécutive, Bouclier d'Athéna, Services familiaux*

Maud Pontel, *chargée de projet, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal*

Polly Tsonis, *coordonnatrice, Bouclier d'Athéna, Services familiaux*

Révision :

Brigitte Verdière

Graphisme et mise en page :

Anne Côté Tutti Frutti

Œuvre de la page couverture :

« Hera » de Margot McPherson-Balanos

La reproduction de l'œuvre est réalisée avec l'aimable autorisation de l'artiste.

Cette recherche a été rendue possible grâce à la participation financière du Ministère du Patrimoine canadien (programme multiculturel) et du programme d'aide financière à la recherche et à la création de l'UQAM.

Diffusion :

Bouclier d'Athéna, Services familiaux

Casier postal 25, Succursale Mont-Royal

Ville Mont-Royal (Québec), H3P 3B8

Téléphone : (514) 274-8117

Télécopieur : (514) 274-7591

Courriel : bouclierdathena@bellnet.ca

Site Internet : www.shieldofathena.com

© Bouclier d'Athéna, Services familiaux et Université du Québec à Montréal, 2008.

Tous droits réservés.

TABLE DE MATIÈRES

Introduction	07
Présentation du Bouclier d'Athéna, Services familiaux (BASF)	09
1. Contexte et but de l'étude	11
1.1 But de l'étude	11
2. Problématique et cadre théorique	12
2.1 Quelques définitions essentielles	12
2.2 Problématique	13
2.3 Le cadre théorique	19
3. Organisation de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale auprès des communautés ethnoculturelles	21
3.1 L'ensemble des activités de la campagne	21
3.2 Les sessions de sensibilisation	23
4. Méthodologie	26
4.1 Type de recherche	26
4.2 Les objectifs de la recherche	26
4.3 L'échantillonnage	26
4.4 La collecte de données	27
5. Description des résultats et discussion	31
5.1 Résultats de l'expérience pilote réalisé auprès de la communauté grecque	31
5.2 Profil sociodémographique des participants à l'évaluation	31
5.3 Résultats obtenus lors de l'évaluation des sessions de sensibilisation	34
5.4 Satisfaction générale face aux sessions de sensibilisation	46
5.5 Effets de la campagne sur les demandes d'aide	50
Conclusion	53
Recommandations	55
Bibliographie	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Communautés engagées dans la campagne de sensibilisation et activités menées	22
Tableau II	Contexte des activités de sensibilisation : publicité, particularités, lieux et personnes rejointes	23
Tableau III	Perception de la violence conjugale chez l'ensemble des participants avant et après la présentation des vidéocassettes	35
Tableau IV	Perception de la violence conjugale chez les femmes participantes avant et après le visionnement des vidéocassettes	36
Tableau V	Perception de la violence conjugale chez les hommes participants avant et après le visionnement des vidéocassettes	37
Tableau VI	Perception à l'égard des ressources d'aide pour les personnes victimes de violence conjugale chez l'ensemble des participants avant et après la présentation des vidéocassettes	40
Tableau VII	Perception à l'égard des ressources d'aide pour les personnes victimes de violence conjugale chez les femmes avant et après la présentation des vidéocassettes	41
Tableau VIII	Perception à l'égard des ressources d'aide pour les personnes victimes de violence conjugale chez les hommes avant et après la présentation des vidéocassettes	42
Tableau IX	Perception à l'égard du processus policier et judiciaire chez l'ensemble des participants avant et après la présentation des vidéocassettes	44
Tableau X	Perception à l'égard du processus policier et judiciaire chez les femmes avant et après la présentation des vidéocassettes	45
Tableau XI	Perception à l'égard du processus policier et judiciaire chez les hommes avant et après la présentation des vidéocassettes	45
Tableau XII	Perception de l'apprentissage réalisé	47
Tableau XIII	Perception d'un moindre apprentissage	48
Tableau XIV	Satisfaction face au contenu des vidéocassettes	49
Tableau XV	Satisfaction face au déroulement en langue d'origine	49
Tableau XVI	Perception de la réception de ce type de vidéocassettes par la communauté	50
Tableau XVII	Nombre de demandes d'information et d'aide	51

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Répartition des participants à la recherche selon les sexes	.32
Graphique 2	Répartition des participants à la recherche selon l'âge et le sexe	.32
Graphique 3	Répartition des participants à la recherche selon les langues parlées et le sexe	.32
Graphique 4	Répartition des participants à la recherche selon le nombre d'années au Canada	.32
Graphique 5	Répartition des participants à la recherche selon le niveau de scolarité et le sexe	.33
Graphique 6	Répartition des participants à la recherche selon l'occupation et le sexe	.33
Graphique 7	Répartition des participants à la recherche selon l'état civil et le sexe	.33
Graphique 8	Répartition des participants à la recherche selon le nombre d'enfants et le sexe	.33
Graphique 9	Répartition des participants à la recherche selon le revenu familial et le sexe	.37
Graphique 10	Comparaison de la perception de la violence conjugale entre les femmes et les hommes : Mesure I	.38
Graphique 11	Comparaison de la perception de la violence conjugale entre les femmes et des hommes : Mesure II	.38
Graphique 12	Comparaison de la perception à l'égard des ressources d'aide pour les personnes victimes de violence conjugale entre les hommes et les femmes : Mesure I	.43
Graphique 13	Comparaison de la perception à l'égard des ressources d'aide pour les personnes victimes de violence conjugale entre les hommes et les femmes : Mesure II	.43
Graphique 14	Comparaison de la perception à l'égard du processus policier et judiciaire pour les personnes victimes de violence conjugale entre les hommes et les femmes : Mesure I	.46
Graphique 15	Comparaison de la perception à l'égard du processus policier et judiciaire pour les personnes victimes de violence conjugale entre les hommes et les femmes : Mesure II	.46

ANNEXES : ÉVALUATION DES SESSIONS DE SENSIBILISATION PAR COMMUNAUTÉ

Annexe I	Communauté arménienne	65
Annexe II	Communauté chinoise	51
Annexe III	Communauté grecque	51
Annexe IV	Communauté iranienne	51
Annexe V	Communauté italienne	51
Annexe VI	Communauté latino-américaine	51
Annexe VII	Communauté musulmane	51
Annexe VIII	Communauté portugaise	51
Annexe IX	Communauté roumaine	51
Annexe X	Communauté russe	51
Annexe XI	Communauté vietnamienne	51

Introduction

La question de l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale pour les femmes de communautés ethnoculturelles ou immigrantes préoccupe grandement les intervenantes oeuvrant dans le réseau québécois de la santé, des services sociaux et des organismes communautaires. Cette question suppose que les personnes immigrantes et de communautés ethnoculturelles soient sensibilisées au problème de la violence conjugale, informées du cadre policier et judiciaire dans lequel cette violence est traitée au Canada et qu'elles connaissent les services offerts aux victimes et aux agresseurs.

On a, jusqu'à présent, porté peu d'attention aux perceptions qu'ont les femmes et les hommes des communautés ethnoculturelles de la violence conjugale et de son traitement policier et judiciaire. De plus, nous connaissons mal leur degré de connaissance des services offerts et leur intention de recourir à ces services si une situation de violence conjugale se présentait.

Cette recherche évaluative entend apporter quelques pistes de réponses à ces questions. Elle propose aussi des recommandations permettant d'améliorer l'accessibilité des services auprès des femmes immigrantes ou de communautés ethnoculturelles et de leurs enfants qui vivent dans une situation de violence conjugale.

L'objectif de cette recherche a été d'évaluer les activités d'une campagne de sensibilisation à la violence conjugale initiée par le Bouclier d'Athéna Services familiaux (BASF), un organisme communautaire montréalais offrant des services de sensibilisation, de soutien, d'hébergement et de référence principalement aux femmes et aux familles de diverses communautés ethnoculturelles. Fondé en 1991, le Bouclier d'Athéna a développé une approche novatrice de sensibilisation à la violence conjugale et familiale auprès de communautés ethnoculturelles. Cette approche est fondée sur le partenariat avec des organismes des communautés ethnoculturelles. Elle inclut la production d'outils didactiques multilingues ainsi que l'utilisation des médias de ces communautés. Le Bouclier d'Athéna réalise des campagnes de sensibilisation depuis 1992. Toutefois, le présent rapport de recherche n'évalue que certaines activités de la campagne qui se sont déroulées entre août 2004 et février 2006.

Malgré les limites de l'étude, nous croyons que les résultats de cette évaluation offrent des indicateurs significatifs de la perception de la violence conjugale, de son traitement policier et judiciaire et de l'accessibilité des services qu'ont un certain nombre de personnes de communautés ethnoculturelles montréalaises. Dans l'ensemble, la recherche démontre la portée et les effets positifs de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale menée par le Bouclier d'Athéna depuis plus de quinze ans.

Le rapport de recherche décrit la problématique, la méthode et les résultats de la recherche évaluative. On trouvera également en annexe du rapport les données détaillées pour chacune des communautés ethnoculturelles y ayant participé.

La recherche a été réalisée à la demande du Bouclier d'Athéna Services familiaux qui souhaitait mieux connaître les effets de certains de leurs outils didactiques de sensibilisation. Elle est le

fruit d'un partenariat fécond établi entre le Bouclier d'Athéna et le Service aux collectivités de l'UQAM (Protocole UQAM/Relais-femmes) qui a assuré la liaison des partenaires, coordonné les différentes étapes de réalisation et contribué à la recherche de financement.

En terminant, nous souhaitons souligner la contribution des divers acteurs qui ont rendu possible cette étude. D'abord, nous tenons à remercier le programme multiculturel du ministère du Patrimoine canadien et le programme d'aide financière à la recherche et à la création de l'UQAM pour le financement accordé à ce projet. Nous souhaitons signifier toute notre reconnaissance aux représentantes des onze communautés ethnoculturelles qui ont participé de près ou de loin à la mise sur pied, à l'animation, à la réalisation des activités des sessions de sensibilisation, à la traduction des instruments de mesure et à la validation des résultats. Leur engagement face à la violence envers les femmes nous a permis de produire ce rapport de recherche qui, espérons-le, pourra contribuer à améliorer les conditions de vie des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles.

Un merci tout particulier à l'équipe de recherche qui a su, malgré les défis posés par ce type d'évaluation, mener celle-ci à terme. Le dynamisme de chacune a contribué à donner un caractère novateur à cette étude. Nous soulignons particulièrement l'esprit d'initiative, la détermination et le côté visionnaire de Melpa Kamateros, directrice exécutive du Bouclier d'Athéna; la présence assidue et efficace de Polly Tsonis, coordonnatrice du Bouclier d'Athéna, la rigueur et l'engagement de Irène Demczuk, agente de développement au Service aux collectivités de l'UQAM et enfin, l'enthousiasme, la ténacité et la convivialité de Maud Pontel, chargée de projet.

Ginette Berteau, Phd.

Professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal

Chercheure principale

Présentation du Bouclier d'Athéna

Services familiaux (BASf)

Il importe d'abord de situer comment la campagne de sensibilisation qui fait l'objet de la présente étude a vu le jour. Nous débutons donc cette section par la présentation du Bouclier d'Athéna Services familiaux (BASf), instigateur de cette campagne.

Fondé en 1991, le Bouclier d'Athéna est un organisme communautaire sans but lucratif qui œuvre à Montréal et à Laval. Il offre des services sociaux professionnels qui comprennent, entre autres, l'intervention, l'hébergement d'urgence, des services de référence ainsi que du soutien aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale. Les trois volets de ces services (intervention et références, hébergement et campagne de sensibilisation) sont offerts dans deux bureaux et à une maison d'hébergement. Intégrés sous forme de réseau, ces services sur mesure sont offerts de façon complémentaire afin de mieux répondre aux besoins des femmes violentées. Le Bouclier complète sa gamme de services par la sensibilisation, le soutien et la formation des communautés ethnoculturelles grâce à un programme de sensibilisation à la violence conjugale et familiale. L'approche multiculturelle du Bouclier est une méthode qui a fait ses preuves. Son programme de sensibilisation est un tremplin qui permet de passer d'une simple agence de services à un modèle social d'intégration à l'échelle nationale.

Le Bouclier a élaboré en 1992 une stratégie de sensibilisation à la violence conjugale destinée à la communauté grecque de Montréal en utilisant les médias qui s'adressent principalement à cette communauté. Dès 1998, cette stratégie monoculturelle s'est transformée en une approche multiculturelle, lorsque le Bouclier est devenu le partenaire d'une campagne à l'échelle nationale intitulée « Stratégie nationale contre la violence familiale ». Ce partenariat avec le gouvernement fédéral et les médias spécialisés auprès d'un public multiethnique a permis d'informer les communautés ethnoculturelles et les personnes des minorités visibles sur la prévention de la violence conjugale. Le but de cette campagne était de rejoindre les personnes de communautés ethnoculturelles qui ne parlent que très peu le français et l'anglais, ou celles qui n'ont pas été atteintes par d'autres programmes de sensibilisation.

Le Bouclier a coproduit avec Rogers CFMT, la plus grande chaîne de télévision multilingue du pays, un message d'intérêt public intitulé « *La violence nous blesse tous* » qui leur a valu un prix de reconnaissance. Ce message a été diffusé en quatorze langues et distribué à 30 diffuseurs et canaux spécialisés à travers le Canada. En 2002, après neuf mois de diffusion, 600 présentations à CFMT et 1500 autres, il a été estimé que le message a été reçu par trois millions de téléspectateurs. Ce message est d'ailleurs encore en ondes dans plusieurs langues.

Le travail de sensibilisation du Bouclier l'a conduit à rencontrer divers représentants d'organismes et des chefs religieux. Là où il n'y a pas de ressource formelle, l'organisme a travaillé avec des professionnels connus dans leur communauté tels des médecins et des avocats. Il a aidé les communautés à analyser leurs besoins et à transformer un problème dit « culturel » en une approche positive en proposant un message culturellement et linguistiquement adapté à la prévention et à l'intervention.

En 2002, le Bouclier d'Athéna développe un deuxième volet à son programme de sensibilisation. Afin de palier le manque d'informations relatives au traitement sociojudiciaire de la violence conjugale, l'organisme produit, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), SOS-Violence conjugale et plusieurs partenaires communautaires, des vidéocassettes traitant des procédures policières en vigueur au Québec et des ressources d'aide existantes.

Ce matériel est utilisé par les services policiers, les services sociaux et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et diffusé à travers le Québec. Hors Québec, des organismes tel le Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles d'Edmonton (AEXUELS) utilisent aussi le matériel produit par le Bouclier lorsqu'ils interviennent auprès de femmes provenant de groupes ethniques. D'après une évaluation indépendante (Department of Canadian Program Final Report, 2002), ces interventions ont permis aux communautés d'améliorer leur capacité à discuter ouvertement de la violence familiale. Afin de faciliter l'accès aux informations légales, le Bouclier a aussi publié un manuel vulgarisé de droit familial en anglais et en grec; des manuels en arabe, roumain, farsi et autres langues seront publiés prochainement.

Chaque année, près de 10% des nouvelles demandes d'aide reçues par le Bouclier proviennent de la campagne de sensibilisation. La retombée la plus importante demeure néanmoins l'accroissement de la sensibilisation à la problématique de la violence conjugale et familiale dans des communautés où ce sujet est rarement abordé.

1. Contexte et but de l'étude

1.1 But de l'étude

La campagne de sensibilisation à la violence conjugale et familiale qui est l'objet du présent rapport de recherche vise à produire et à diffuser des messages d'intérêt public sur la violence conjugale et familiale par l'entremise des médias spécialisés auprès d'un public multiethnique et à organiser des activités de sensibilisation en langue maternelle afin de sensibiliser les communautés ethnoculturelles qui utilisent peu le français et l'anglais.

La campagne a été menée en collaboration avec le réseau des services existants incluant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), SOS-Violence conjugale, des organismes communautaires issus des communautés ethnoculturelles, des maisons d'hébergement pour femmes violentées et des services pour conjoints violents. C'est dans ce contexte que le Bouclier d'Athéna a demandé à la professeure Ginette Berteau de l'École de travail social de l'UQAM d'évaluer les activités de sensibilisation réalisées entre août 2004 et février 2006.

Le but de l'étude est de vérifier les effets des activités de sensibilisation sur la perception de la violence conjugale, l'utilisation des services d'aide ainsi que sur la perception du processus policier et judiciaire. La recherche évaluative est menée auprès des personnes participantes ayant assisté à des sessions de sensibilisation organisées avec la collaboration de onze communautés ethnoculturelles de Montréal.

2. Problématique et cadre théorique

2.1 Quelques définitions essentielles

Afin de faciliter la compréhension, nous commencerons par préciser la définition des trois principales notions à la base de cette étude, soit celles de « violence conjugale », de « personnes immigrantes » et de « communauté ethnoculturelle ». Les femmes étant le groupe le plus souvent victime de violence conjugale, nous nous appuyons, dans ce rapport de recherche, sur deux définitions.

La première est la définition de la violence à l'égard des femmes qu'offre la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* adoptée par l'Organisation des Nations unies. Selon celle-ci, la violence consiste en : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »¹.

La seconde est la définition qu'offre le Gouvernement du Québec dans sa politique interministérielle d'intervention en violence conjugale, qui demeure une référence incontournable pour toute personne oeuvrant dans le réseau des services d'aide au Québec. Selon cette politique :

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. (Gouvernement du Québec, 1995 : 18)

Quant à la notion de « personne immigrante », elle désigne, d'un point de vue juridique, toute personne née à l'extérieur du pays et qui a reçu le statut « d'immigrant reçu » au Canada. Il s'agit donc d'un groupe très hétérogène formé de personnes établies depuis longtemps et d'autres arrivées récemment, provenant de pays et de régions divers et de cultures variées. Comme le souligne le Conseil du statut de la femme (2005 : 16), leur point commun est le fait qu'« elles ont fait le choix, à un moment de leur vie, de quitter leur pays et d'immigrer ici ». En 2001, le Québec comptait plus de 350 000 femmes immigrantes. Une Québécoise sur dix est donc née à l'étranger (Conseil du statut de la femme, 1995 : 16). Les personnes immigrantes forment 28 % de la population montréalaise (Ville de Montréal, 2004).

Enfin, la notion de « communauté ethnoculturelle » est un terme fort peu défini dans la littérature. De manière générale, nous désignerons par ce terme un groupe social dont les membres ont en commun une certaine perception de leur identité, de leurs intérêts ainsi qu'un héritage culturel et historique lié à l'émigration. La définition d'une communauté n'exige pas que tous les membres habitent une localité précise, ni que chacun d'eux soit en interaction permanente avec les autres, ni qu'ils partagent tous et toutes les mêmes caractéristiques culturelles associées à l'ethnicité.

¹ Article 1 de la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 20 décembre 1993.

La notion de communautés ethnoculturelles comprend l'ensemble des groupes sociaux allochtones, c'est-à-dire des groupes qui ne font pas partie des peuples autochtones et de leurs descendants. Ces communautés de personnes, nées ici ou à l'étranger, contribuent au développement démographique, social, économique et culturel de la société québécoise. Le sentiment d'appartenance à une communauté ethnoculturelle est subjectif et peut différer d'une personne à l'autre. Au plan statistique, le recensement du Canada ne comptabilise que les personnes d'origines diverses ayant émigré au Canada. Il n'offre pas d'évaluation du nombre de personnes nées au pays et qui s'identifient à une communauté ethnoculturelle.

2.2 Problématique

a) L'état de situation

Établir un portrait statistique de la prévalence de la violence conjugale chez la population immigrante et les membres des communautés ethnoculturelles minoritaires est difficile, le sujet étant jusqu'à maintenant peu documenté. Cependant, des sources américaines (Menjivar et Salcido, 2002) estiment que le taux de femmes immigrantes violentées ne serait pas plus élevé que chez les natives du pays d'accueil. Plus près de nous, il semble que le tiers des 3 500 à 4 000 cas de violence conjugale entendus annuellement à la Cour municipale et au Palais de justice de Montréal concernent des couples issus de l'immigration récente (Zorba, 2002, cité dans Oxman-Martinez-Martinez, Krane, 2005:4). Des statistiques provenant du Service de la police de la Ville de Montréal démontrent que les signalements de violence conjugale provenant des communautés ethnoculturelles concernant les relations suspects-victimes du type conjoint et ex-conjoint augmentent progressivement passant de 23,8% des plaintes en 2000 à 31,4% en 2006.

La présence de femmes immigrantes est aussi plus manifeste depuis quelques années à l'intérieur des maisons d'hébergement pour femmes violentées. Ainsi, le rapport d'activités de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec indique que près de 10% des 4 680 femmes ayant fréquenté ces ressources en 2005-2006 sont nées hors du pays alors que ce pourcentage atteint 13,4% pour l'année 2006-2007 (5 064 femmes hébergées). Ces dernières statistiques indiquent que 4,7% des femmes ont déclaré avoir le statut d'immigrantes reçues, 1,3% celui de parrainées; 0,5% avaient le statut de réfugiées et 0,4% étaient dans l'attente de ce statut.

Dans quelques maisons d'hébergement indépendantes spécialisées auprès des victimes issues des communautés ethnoculturelles, la proportion des femmes immigrantes est beaucoup plus forte. Ainsi, en 2004-2005, à la Maison d'Athéna, 89% de la clientèle provenait de différentes communautés ethnoculturelles. En 2005-2006, presque la moitié des femmes n'étaient pas citoyennes canadiennes alors qu'en 2006-2007, cette catégorie représentait 39%. Ces femmes étaient résidentes permanentes, en attente de parrainage ou réfugiées. Ceci dit, même parmi les citoyennes Canadiennes, 37% des femmes hébergées étaient nées hors du Canada en 2005-2006

et 14% en 2006-2007. La présence des femmes provenant de diverses communautés ethnoculturelles dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ou en difficulté semble donc un phénomène en croissance.

La violence conjugale est un problème universel. Par la multiplicité des facteurs en cause (relation avec l'agresseur, caractère privé de l'agression, ambiguïté des institutions face à l'intervention, difficulté d'agir pour la victime, oppression spécifique des femmes), la violence conjugale constitue un problème complexe (Béliveau et Gagnon, 1989). Cette complexité est encore plus grande lorsqu'on y ajoute les aspects d'immigration et d'ethnicité (Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux, 2001). Même si la violence conjugale en milieu ethnoculturel au Québec est peu documentée, il est de plus en plus reconnu que les femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles minoritaires sont dans une position de plus grande vulnérabilité à l'égard de la violence conjugale (Conseil canadien de développement social, 2004; Menjivar et Salcido, 2002; Raj et Silverman, 2002). Examinons les facteurs qui contribuent à cette situation.

2. Problématique et cadre théorique

b) Facteurs de vulnérabilité des femmes de communautés ethnoculturelles et immigrantes face à la violence conjugale

La réalité des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles victimes de violence conjugale doit d'abord être comprise du point de vue de la réalité d'une personne immigrante. Émigrer, se retrouver dans un nouveau pays, vivre dans une culture différente de la sienne est à la fois une aventure envoûtante et déstabilisante. Inscrite habituellement dans un projet de vie, l'émigration correspond dans la majorité des cas, à un rêve d'améliorer ses conditions de vie. Gaudette (2005) identifie trois phases d'adaptation à partir du moment où la personne immigrante arrive au pays d'accueil. Après avoir vécu une période d'adaptation fonctionnelle consacrée à assurer sa survie, la personne en vivra une d'adaptation sociale marquée par ce que l'on appelle le choc culturel. Durant cette phase, elle sera confrontée à la réalité de la société d'accueil, à ses institutions, à ses services, à ses règles et à ses normes. La personne peut alors se sentir déstabilisée par la découverte des valeurs, des us et coutumes du pays d'accueil qui lui semblent, à ce moment, si différentes des siennes. C'est souvent une période de désenchantement et d'inquiétude. Il faut attendre la troisième phase, soit l'adaptation publique afin que la personne immigrante ressente qu'elle joue un rôle actif de citoyenne et, par conséquent, se sente intégrée à la société d'accueil.

En soi, le fait de vivre les phases d'adaptation liées à l'immigration contribue à rendre les personnes vulnérables et constitue une trame de fond à prendre en compte lorsque nous nous retrouvons face à des femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles aux prises avec la violence conjugale. Mais cet élément en est un parmi tant d'autres. Se joignent à celui-ci d'autres facteurs de vulnérabilité auxquels peut être exposée une femme immigrante et de communautés ethnoculturelles.

L'isolement social et la perte du soutien de l'environnement familial

Une des conséquences reconnues d'immigrer est, pour les femmes, de vivre de l'isolement (Macloed, Shin, 1990; Côté et al., 2002 ; RAJ et Silverman, 2002). Le soutien social provenant de la famille immédiate ou élargie n'existe plus (Conseil canadien de développement social, 2004).

Ces femmes, étant mères, et faisant souvent le choix de rester à la maison ne sont pas en position de reconstituer des liens sociaux (Battaglini et al., 2002). L'isolement social fait donc souvent partie de la réalité des femmes immigrantes. Ceci entraîne une perte de pouvoir sur leur vie et place ces femmes dans une situation de vulnérabilité.

Selon Menjivar et Salcido (2002), cet isolement social s'intensifie chez les femmes qui sont victimes de violence conjugale. Par exemple, certains hommes exercent un contrôle sur la vie de leur épouse en leur interdisant une quelconque forme de contact « social » avec des personnes extérieures à leur communauté. La réaction de l'entourage à l'égard de la violence conjugale peut aussi contribuer à isoler davantage ces femmes. Certaines communautés réprouent une femme victime de violence conjugale qui voudrait quitter son conjoint (banalisation et justification de la violence conjugale, contestation des rôles et des structures culturelles du pays d'accueil), accentuant ainsi la vulnérabilité et la solitude de la femme au sein même de sa communauté et de sa famille (souvent la belle-famille). Très souvent, ces femmes ne trouveront pas de soutien auprès des autres femmes de leur communauté et connaîtront parfois l'ostracisme. La femme ne sera plus perçue comme étant une bonne épouse et risque d'être exclue de sa famille car, parfois, le mari est le pourvoyeur de la famille élargie.

Il faut souligner que les mêmes problèmes d'accessibilité dûs à l'isolement peuvent exister dans des communautés plus anciennement arrivées, telles les communautés grecque, portugaise et italienne arrivées plus massivement au cours des années 1960 et 1970.

La méconnaissance de la langue

Parler la langue du pays d'accueil facilite l'intégration, permet de développer des habiletés à communiquer et à se créer un réseau social. Au Canada, plusieurs femmes immigrantes ne parlent aucune des deux langues officielles. Au Québec, selon le recensement de 2001, sur les 358 675 femmes immigrantes résidentes, 73 % disaient parler le français de façon courante; 44 % affirmaient être bilingues; 29 % déclaraient parler seulement le français et 20 % affirmaient parler uniquement l'anglais. Enfin, 7 % d'entre elles affirmaient ne parler ni le français, ni l'anglais, la moitié d'entre elles sont âgées de 65 ans et plus. Pour Macleod et Shin (1993: 2) ne pas parler la langue officielle du pays est un « fardeau dévastateur supplémentaire » pour une femme victime de violence conjugale. N'ayant pas l'information requise, l'accès aux services policiers, aux services d'urgence, aux maisons d'hébergement leur devient pratiquement impossible (Kamateros, 2004). Les femmes qui ne parlent ni français ni anglais deviennent invisibles (Kamateros, 2004; Macleod et Shin, 1993). Ces femmes font rarement l'objet de politiques et de programmes d'aide et les publications qui traitent à la fois de la violence conjugale et des barrières linguistiques sont rares (Macleod et Shin, 1993).

En d'autres mots, la maîtrise de la langue permet aux femmes qui vivent de la violence conjugale d'avoir accès à de l'information et à des services (Menjivar et Salcido, 2002).

La précarité des conditions socioéconomiques

La précarité des conditions socioéconomiques des femmes immigrantes est largement reconnue. Ainsi, une femme immigrante sur cinq (22%) arrivée au Québec entre 1996 et 2001 n'a aucune source de revenus comparativement à 7% de l'ensemble des Québécoises. Lorsqu'elle a un

revenu provenant d'un emploi, d'une prestation gouvernementale ou d'autres sources, son revenu annuel moyen est de 19 766 \$ en 2000 soit 11 308 \$ de moins que le revenu moyen des hommes immigrés et 1 520 \$ de moins que celui de l'ensemble des Québécoises (Statistique Canada, 2002).

Pour le Conseil du statut de la femme (2005 : 46), «la maternité se superpose à l'expérience de la migration» puisqu'une forte proportion des femmes immigrantes arrive au pays en âge d'avoir des enfants. Par choix, par pression sociale ou par imposition du conjoint, beaucoup de femmes immigrantes s'occupent à temps plein de leurs enfants. Cette situation les rend dépendantes financièrement de leur conjoint.

Mentionnons également qu'un bon nombre de femmes immigrantes ont plus de facilité à occuper des emplois stables que leur conjoint pour qui l'instabilité et la précarité dominant en matière d'emploi. Cependant, ce renversement de rôles peut être perçu comme dévalorisant par certains hommes ou comme une contestation de l'autorité masculine. Elle pourrait même engendrer un déséquilibre et devenir une source de conflit conjugal au lieu de procurer aux femmes une certaine émancipation ou la possibilité d'entamer un processus d'égalité dans leur relation avec leur conjoint (Menjivar et Salcido, 2002). Les conditions socioéconomiques des femmes immigrantes et de leur ménage constituent donc un facteur qui accentue la vulnérabilité face à la violence conjugale.

Les statuts légaux liés à l'immigration

Le statut légal des femmes immigrantes est un autre facteur qui aggrave leur situation de violence conjugale. En effet, alors que théoriquement les statuts d'immigration sont censés tenir compte d'une neutralité de genre, plusieurs études montrent que les femmes sont davantage affectées que les hommes dans le cas notamment de violence conjugale. Les politiques d'immigration ne facilitent pas les démarches d'autonomie des femmes, puisque dans bon nombre de situations, elles ne peuvent obtenir leur statut de résidente permanente que par l'intermédiaire de leur conjoint. C'est le cas notamment des femmes parrainées ou des conjointes d'un requérant principal admis selon les critères de l'immigration économique (à titre de travailleur, entrepreneur ou investisseur). Aux yeux de la loi, elles sont considérées comme des personnes dépendantes.

Le temps d'attente d'un statut, les menaces de dénonciation ou de déportation du conjoint, la peur des représailles et des répercussions sur l'ensemble de la famille, la crainte du contrôle des agents d'immigration sur leur vie ou l'insécurité des femmes sans papier sont autant de facteurs qui poussent les femmes à garder le silence, à se décourager et à demeurer avec un conjoint violent.

La conception de la violence conjugale dans le pays d'origine

Dans la plupart des pays, la violence conjugale est considérée comme répréhensible au plan moral. Toutefois, dans bon nombre d'entre eux, elle ne fait l'objet d'aucune loi visant sa criminalisation ou de politiques sociales visant à la contrer. Dans nombre de pays, lorsqu'il existe une loi criminalisant la violence conjugale, les autorités gouvernementales et policières n'ont souvent pas les moyens de la faire respecter. Pour l'ACCÉSS (2001), il est impossible de connaître les cadres législatifs de tous les pays concernant la violence conjugale de même que l'ensemble de leurs codes culturels à l'égard du statut social des femmes, mais il faut comprendre que toute

femme qui émigre au pays, arrive avec ses référents. Ainsi, même si la violence conjugale est réprouvée officiellement ou criminalisée, elle peut être, dans les faits, souvent tolérée jusqu'à un certain seuil (Santiago, 1996) ou encore ne pas être punie. Dans plusieurs pays, la violence conjugale est une réalité cachée (Kamateros, 2004). Elle est considérée comme une affaire privée et de famille (ACCÉSS, 2001) qui ne doit pas être étalée au grand jour. Les femmes peuvent donc se heurter à leur communauté qui tolère la violence conjugale. Une attitude qui décourage ces dernières à agir pour dénoncer voire changer leur situation (Kamateros, 2004).

Dévoiler une situation de violence conjugale place souvent certaines femmes immigrantes devant un conflit de loyauté important à l'égard de leur communauté. Ce geste peut les amener à rompre avec les codes culturels de leur communauté et entraîner leur exclusion de celle-ci. Certaines femmes immigrantes affichent des craintes face au système policier, judiciaire et aux autorités gouvernementales du pays d'accueil. Ces craintes sont liées à ce qu'elles ont connu dans leur pays d'origine parfois en proie à la dictature, à la guerre civile ou à un conflit armé (ACCÉSS, 2001; Menjivar et Salcido, 2002). Elles ont alors l'impression qu'en faisant appel aux autorités du pays d'accueil pour une situation de violence conjugale, elles ne seront pas prises au sérieux, voire pire, qu'elles pourraient être déportées. Par ailleurs, même si certaines femmes immigrantes connaissent le rôle de la police dans le pays d'accueil concernant la violence conjugale, il semble que leurs plaintes ne soient pas toujours prises en considération (Menjivar et Salcido, 2002).

Selon les auteurs américains Menjivar et Salcido (2002), la violence conjugale existant dans les communautés ethnoculturelles minoritaires est perçue par certains gouvernements (dont le Canada) comme une « spécificité culturelle ». Cette conception renforce l'idée que cela est et doit rester dans le domaine privé et, par le fait même, indique un manque de volonté en matière de prévention et d'intervention auprès des communautés concernées.

L'absence de lois appropriées à la situation des sans papier

Plusieurs pays ont amélioré la protection en matière de justice pour les femmes parrainées ou revendicatrices du statut de réfugié qui subissent de la violence conjugale. C'est le cas notamment du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Il reste toutefois beaucoup d'efforts à faire pour parvenir à une pleine protection des femmes immigrantes ainsi qu'une véritable reconnaissance de leur situation complexe, et ce, peu importe leur statut (Menjivar et Salcido, 2002).

L'accès aux services

Les ressources pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale sont jugées insuffisantes (Menjivar et Salcido, 2002; RAJ et Silverman, 2002). Les intervenants (policiers, intervenantes sociales, etc.) qui ont comme mandat de donner des services aux femmes immigrantes et aux membres des communautés ethnoculturelles ont souvent une surcharge de travail (Oxman-Martinez, 2005; Conseil canadien de développement social, 2004). Ils n'ont pas toujours la formation nécessaire pour répondre aux besoins des femmes immigrantes. La nature des services est souvent critiquée. Les femmes qui ne peuvent pas soutenir une conversation dans une des deux langues officielles n'ont pas facilement accès à des services d'interprétariat.

Ces derniers sont souvent inadéquats tant sur le plan de la quantité (peu de fonds sont alloués à ce service) que de la qualité (interprètes mal formés) (Conseil canadien de développement social, 2004). En bref, selon certaines femmes immigrantes victimes de violence conjugale ayant participé à la recherche de Oxman-Martinez (2005:7), «il n'y a pas d'adéquation entre leurs besoins et les services : il s'agit d'un «package deal» uniforme et sans souplesse».

En résumé, l'isolement social, la cohésion et le sentiment de loyauté envers la famille et la communauté d'origine sont des obstacles pour l'accès des femmes immigrantes aux services d'aide en violence conjugale. La méconnaissance de la langue, du système juridique, les codes culturels différents concernant le statut social des femmes et une perception différente de la violence conjugale sont également en jeu. Enfin, les statuts liés à l'immigration, la lourdeur des procédures administratives et des lacunes au plan des services d'aide en matière de violence conjugale auprès des populations immigrantes font en sorte que les femmes se retrouvent fragilisées et en situation d'impuissance devant la violence conjugale.

Voyons maintenant les actions qui sont préconisées pour contrer cette situation.

c) Les actions mises en place pour rejoindre ces femmes, les informer et leur offrir de l'aide

De façon générale, les études convergent sur les actions à mener pour atténuer les facteurs de vulnérabilité des femmes immigrantes face à la violence conjugale. Elles s'accordent pour dire que les actions doivent être mises en œuvre sur de multiples plans : politiques sociales, adaptation des services, meilleure information aux femmes immigrantes avant même qu'elles n'arrivent au pays, services offerts dans une langue qui leur est compréhensible pour les questions de droits et de services. Enfin, plusieurs parlent de prévention en accroissant la sensibilisation (Kamateros, 2004, Conseil canadien de développement social, 2004). Cette sensibilisation doit se faire tant auprès des intervenantes et intervenants qu'auprès des diverses communautés ethnoculturelles minoritaires afin de «favoriser un changement d'attitudes à l'égard de la violence» (Conseil canadien de développement social, 2004 : 5). Par contre, la sensibilisation est très difficile à faire (Kamateros, 2000). Il y a peu d'écrits sur les stratégies de diffusion de même que sur les contenus d'une campagne de sensibilisation à la violence conjugale adaptée culturellement. Les écrits sont encore plus rares sur l'efficacité de telles campagnes.

Kamateros (1996, 2000), RaJ et Silverman (2002) et Abu-Ras (2002) proposent de travailler davantage avec les communautés elles-mêmes pour faire de la sensibilisation et créer des partenariats entre certaines institutions et des organismes à vocation ethnoculturelle. Ils préconisent que chaque communauté élabore ses propres stratégies de sensibilisation. Ils considèrent aussi l'utilisation des sources d'information tels les journaux et les émissions de radio comme des façons intéressantes de rejoindre les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Kamateros (1996) et Abu-Ras (2003) recommandent la diffusion de messages de sensibilisation à la télévision.

La campagne de sensibilisation à la violence conjugale évaluée par la présente étude s'inscrit donc dans la foulée de ces propositions puisqu'elle a pour but de produire et diffuser des

messages d'intérêt public sur la violence conjugale et familiale par l'entremise des médias rejoignant les communautés ethnoculturelles. Pour parvenir à leurs fins, les responsables de la campagne travaillent en étroite collaboration avec des organismes signifiants pour chacune des communautés. Ils adaptent ainsi le message aux caractéristiques des communautés touchées. Ultimement, cette campagne vise à « rendre visible la violence conjugale au sein des communautés et de communiquer l'information aux gens incapables de parler ou de comprendre le français » (Kamateros, 2000 : 2).

2.3 Le cadre théorique

Le cadre théorique de cette étude s'inspire des approches féministe et interculturelle. Depuis les années 1980, l'approche féministe est le cadre théorique le plus utilisé par les intervenantes oeuvrant en violence conjugale. Cette approche s'oppose à l'oppression et à la hiérarchie basée sur le genre (Hazaz, 2006) et explique les sources de la violence conjugale en se référant au patriarcat comme système social de rapport de domination des hommes sur les femmes. La violence est perçue comme un instrument de contrôle social. L'intervention féministe dénonce cette situation et refuse catégoriquement toute forme ou toute justification de violence conjugale (Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 2002). L'égalité entre femmes y est au centre de l'action, le développement des potentialités de chacune y est stimulé ainsi que la reprise du pouvoir personnel et collectif de chaque femme. L'approche féministe incite à lever les contraintes nuisant à l'actualisation du pouvoir d'agir et de l'autonomie des femmes. Elle se veut une approche respectueuse des valeurs et de la liberté de choix de chaque femme.

La deuxième approche qui constitue le cadre théorique de cette étude est l'approche interculturelle de Cohen-Émerique (2001). Legault parle de cette approche comme étant « une forme de regard-miroir sur soi et sur l'autre » (2000 : 144). Trois principes-clés sous-tendent cette approche. D'abord, la décentration de sa propre culture qui exige de prendre une distance face à soi-même, de tenter de mieux cerner ses propres cadres de référence, de prendre conscience de sa culture intériorisée, de cerner ses préjugés et ses stéréotypes par rapport à la culture de l'autre. Il s'agit « de sortir de soi » (Cohen-Émerique, 2001 : 177) pour aller à la rencontre de l'autre.

Cette ouverture crée les conditions nécessaires pour découvrir le cadre de référence de l'autre, deuxième grand principe de l'approche interculturelle. La découverte du cadre de référence de l'autre permet de saisir ce qui donne un sens à ses valeurs, ses croyances, ses aspirations et à sa façon de vivre. L'approche interculturelle met aussi de l'avant la reconnaissance mutuelle des sujets en action. Travailler selon la perspective interculturelle, c'est aussi croire à la rencontre de deux expertises, celle de l'intervenante et celle de la personne immigrante. La médiation/négociation, troisième principe-clé permettra la reconnaissance de ces expertises. Ce principe implique une phase de résolution de conflits au sujet des valeurs en opposition entre la personne immigrante et le système avec lequel elle est en contact. Il s'agit ici de parvenir à résoudre des situations par une co-construction de solutions qui puissent respecter l'identité,

les valeurs de l'un et l'autre (Pontel et Demczuk, 2007). Cette médiation/négociation peut se faire tout autant entre individus que par rapport à des situations de groupe. Le partenariat devient une stratégie essentielle dans cette approche.

Pour cette étude, nous retenons les éléments suivants de ces deux approches :

1. La violence conjugale constitue un acte inacceptable.
2. Toute femme immigrante et de communauté ethnoculturelle a droit à l'information sur ses droits, sur les aspects du processus policier et judiciaire en matière de violence conjugale.
3. L'accès à cette information doit se faire en se décentrant de notre culture et en pénétrant le cadre de référence des communautés ethnoculturelles participantes à la campagne de sensibilisation. Ceci exige de développer un partenariat et de négocier culturellement avec chacun.

3. Organisation de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale auprès des communautés ethnoculturelles

3.1 L'ensemble des activités de la campagne

Cette évaluation se limite à la seconde phase de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale menée par le Bouclier d'Athéna. Tout comme la première, cette seconde phase a porté sur la diffusion de messages d'intérêt public sur la violence conjugale par l'entremise de médias rejoignant les communautés ethnoculturelles. Les activités ciblées se sont déroulées d'avril 2004 à février 2006. Durant cette période, le Bouclier d'Athéna, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal, SOS-Violence conjugale et plusieurs organismes communautaires a produit en différentes langues des vidéocassettes montrant les diverses formes de violence conjugale et familiale, les ressources communautaires existantes et les procédures judiciaires et policières en vigueur au Québec.

Ces vidéocassettes ont d'abord été traduites en arabe, arménien, espagnol, farsi, grec, italien, mandarin, portugais, roumain, russe et vietnamien et par la suite à cause de la demande, elles ont été traduites en anglais, en créole et en français.

Onze partenaires communautaires représentant chacun une communauté ethnoculturelle différente ont participé à cette deuxième phase de la campagne de sensibilisation initiée par le Bouclier d'Athéna. Ils ont été approchés en raison de leur enracinement à l'intérieur de leur communauté respective et souvent en fonction de leur engagement et de leurs expériences dans des activités de sensibilisation à la violence conjugale auprès des membres de leur communauté. Sans avoir nécessairement une mission sociale associée à la problématique de la violence conjugale, tous ces organismes partenaires étaient déjà sensibles à ce problème social, aux conditions de vie des femmes et au mieux-être de la famille à l'intérieur de leur communauté.

Ces organismes ont donc accepté de soutenir le Bouclier d'Athéna dans cette campagne et d'y participer activement en échange d'une rétribution. Les organismes et leurs représentantes ont participé à la réalisation des onze vidéocassettes sur le processus policier et judiciaire relatif à la violence conjugale en étant consultants pour leur traduction dans la langue d'origine et pour leur adaptation culturelle.

Dans un premier temps, les vidéocassettes en onze langues ont fait chacune l'objet de deux diffusions dans le cadre d'émissions au canal de télévision CJNT, une chaîne montréalaise spécialisée auprès d'un auditoire multiethnique et diffusée uniquement en câblodistribution. Puis, afin d'élargir les possibilités de diffusion, le Bouclier d'Athéna a organisé, de concert avec les organismes partenaires, des sessions de sensibilisation auprès de chacune des communautés ethnoculturelles ciblées. Ces sessions étaient centrées sur la diffusion d'informations concernant le processus judiciaire et policier à l'égard de la violence conjugale et les ressources d'aide contenues dans la vidéocassette. Dans certains cas, des personnes ressource de la communauté étaient aussi invitées à animer, commenter ou encore à partager leurs réactions lors de ces sessions. Les organismes partenaires ont aussi publié des articles de journaux et participé

à des émissions de radio dans la langue d'origine des diverses communautés sur la question de la violence conjugale.

Voici un tableau présentant les communautés ethnoculturelles engagées dans le projet et les activités réalisées durant cette campagne ainsi que la période à laquelle elles se sont réalisées.

Tableau 1 : Communautés engagées dans la campagne de sensibilisation et activités menées²

	Organismes	Types d'activités	Période
Arménienne	Association des femmes arméniennes	Une session de sensibilisation Article dans le bulletin de l'Association des femmes arméniennes du Canada Deux diffusions au canal CJNT	Octobre 2005 à janvier 2006
Chinoise	Service à la famille chinoise du Grand Montréal (SFCGM)	Deux sessions de sensibilisation Articles de journal LUBY Chinese Weekly Site web : Montreal Chinese On Line Community Une diffusion au canal CJNT Dépliants	Été 2004 à hiver 2005
Grecque	Bouclier d'Athéna Services familiaux	Trois sessions de sensibilisation Articles de journal <i>VIMA</i> Deux diffusions au canal CJNT Émission de radio	Mars 2003 à avril 2005
Iranienne	Association des femmes iraniennes	Une session de sensibilisation Deux diffusions au canal CJNT	Automne 2005 à avril 2006
Italienne	Centre des femmes italiennes de Montréal (CFIM)	Une session de sensibilisation Articles de journal dans le <i>Corriere Italiuano et Insieme</i> Émission de radio (CFMB) Une diffusion au canal CJNT	Automne 2004 à mars 2005
Latino-américaine	Une intervenante du Centre des femmes de Montréal	Trois sessions de sensibilisation Article dans le journal <i>La Voz</i> Une diffusion au canal CJNT Émission à la radio Centre -Ville	Mai 2004 à avril 2005
Arabe	Centre Amal pour les femmes musulmanes	Session de sensibilisation Deux diffusions au canal CJNT	Été 2004
Portugaise	Centre portugais d'aide à la famille	Trois sessions de sensibilisation Article dans le journal <i>A Voz de Portugal</i> Deux diffusions au canal CJNT Trois émissions de radio	Septembre 2004 à mars 2005
Roumaine	Une intervenante de la maison d'Athéna	Session de sensibilisation à l'église orthodoxe Production d'un dépliant en roumain Émission au radio CKDG Annonce dans le journal <i>Suburban</i> Une diffusion au Canal CJNT	Automne 2005 à hiver 2006
Russe	Une intervenante russophone de la maison d'hébergement Flora Tristan	Session de sensibilisation Deux articles de journal dans <i>Russian</i> Deux diffusion au canal CJNT	Automne 2004 à hiver 2005
Vietnamienne	Communauté vietnamienne du Canada	Session de sensibilisation Article dans deux journaux culturels <i>Quốc Gia et Thi Mi</i> Trois diffusions au canal CJNT	Automne 2004 au printemps 2006

² On trouvera de façon plus détaillée l'ensemble des activités de sensibilisation par communauté en annexe.

3.2 Les sessions de sensibilisation

Bien que les activités de la campagne soient toutes aussi importantes les unes que les autres, la présente recherche s'attarde à cerner l'effet des sessions de sensibilisation organisées dans le cadre de cette campagne. Ces sessions témoignent des particularités de cette dernière qui vise à sensibiliser les communautés ethnoculturelles minoritaires à la violence conjugale en favorisant la diffusion de l'information en langue d'origine et en adaptant culturellement le matériel didactique. Les objectifs poursuivis par ces sessions sont de sensibiliser les personnes participantes à la violence conjugale, de démystifier les procédures judiciaires et policières à ce sujet et de fournir des informations sur les ressources d'aide existantes. Nous présentons un tableau qui permet de situer globalement le contexte de réalisation de ces sessions.

Tableau II : Le contexte des activités de sensibilisation : publicité, particularités, lieux et personnes rejointes

	Nombre de sessions et particularités	Publicité	Animation	Lieu	Date	Nombre approximatif de personne ayant assisté à l'activité
Arménienne	Une session de visionnement de la 1 ^{ère} vidéocassette suivie d'une table ronde avec une psychiatre arménienne et une policière non-arménienne	Annonce à la radio par l'Association des femmes arméniennes Affichettes placées dans des endroits fréquentés par la communauté	Deux membres de l'Association des femmes arméniennes et une psychiatre arménienne	Centre de Loisirs Saint-Laurent	Octobre 2005	Autour de 15 personnes
Chinoise	Deux sessions organisées dans le cadre des séances d'information pour les nouvelles arrivantes Visionnement des deux vidéocassettes. 1 ^{ère} session : présence de deux policiers non-chinois (homme et femme) 2 ^e session : présence d'un avocat	Programmation du Centre Présentoir à l'entrée de l'organisme Annonce dans deux journaux chinois	Intervenante sociale chinoise du Service à la famille chinoise du Grand Montréal (SFCGM)	Service à la famille chinoise du Grand Montréal (SFCGM)	Juin et octobre 2004	1 ^{ère} session : une trentaine 2 ^e session : une quarantaine
Grecque	Deux sessions de sensibilisation dans le cadre du thé annuel organisé avec le groupe des femmes grecques Philoctopos Visionnement de deux vidéocassettes Une session de formation pour les bénévoles Visionnement d'une vidéocassette et présence d'une policière grecque 3- Maison d'hébergement	Pour les deux premières sessions : annonces dans les médias grecs et dans les églises grecques Pour la troisième : informations transmises aux nouvelles membres et bénévoles de l'organisme	Directrice et coordonnatrice du Bouclier	1 ^{ère} et 2 ^e sessions : sous-sol d'une église, après la messe 3 ^e session : Bouclier d'Athéna	Mars 2003 et 2004 Nov. 2004	1 ^{ère} session : 200 personnes 2 ^e session : 200 personnes 3 ^e session : 6 femmes

3. Organisation de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale auprès des communautés ethnoculturelles

Tableau II : Contexte des activités de sensibilisation : publicité, particularités, lieux et personnes rejointes

	Nombre de sessions et particularités	Publicité	Animation	Lieu	Date	Nombre approximatif de personne ayant assisté à l'activité
Italienne	Session étalée sur deux rencontres dans le cadre d'ateliers de sensibilisation à la violence conjugale Visionnement de la vidéocassette 1 la première semaine Visionnement de la vidéocassette 2 la 2 ^e semaine	Annonce à la radio (CFMB) Annonce lors de l'émission au canal CH Annonces dans les journaux <i>Corriere Italiano</i> et <i>Insieme</i> et dans la programmation du Centre	Directrice du Centre des femmes italiennes de Montréal et une intervenante sociale italienne	Centre des femmes italiennes de Montréal	Nov. 2004	Une quinzaine de femmes
Iranienne	Une session de visionnement de la 1 ^{ère} vidéocassette suivie d'une table ronde avec une femme médecin, une intervenante sociale et un policier, tous de la communauté iranienne	Annonce dans un journal iranien	Une intervenante sociale et une médecin de famille iranienne	Choix d'un lieu neutre pour rejoindre l'ensemble de la communauté : Bibliothèque iranienne NIMA	Oct. 2005	16 personnes (9 femmes et 7 hommes)
Latino-américaine	3 sessions auprès des femmes latino-américaines nouvellement arrivées : Visionnement des 2 vidéocassettes suivi d'une discussion avec l'intervenante	Information transmise aux femmes latino-américaines connues de l'intervenante du Centre des femmes de Montréal «Bouche à oreille»	Une intervenante latino-américaine du Centre des femmes de Montréal	Centre des femmes de Montréal	Entre juillet 2004 et avril 2005	22 femmes
Arabe	Session de sensibilisation réalisée auprès des femmes du conseil d'administration du centre Amal Visionnement des 2 vidéocassettes		Deux personnes membres du conseil d'administration	Centre Amal pour les femmes musulmanes	Août 2004	8 femmes
Portugaise	3 sessions de sensibilisation : 1 ^{ère} session auprès d'un groupe de soutien 2 ^e session auprès de jeunes lors d'une discothèque 3 ^e session: grand public	Annonce à la radio communautaire portugaise <i>Clube Montréal</i> Annonce dans les journaux de la communauté Affiches «Bouche à oreille»	La directrice du Centre et une intervenante sociale portugaise	1- Association Filarmonica Portuguesa de Montréal 2- Centre portugais d'aide à la famille	Nov. et déc. 2004	1) 10 personnes 2) 3- 6 femmes
Roumaine	Session de sensibilisation après un office religieux Présence d'une intervenante de la communauté Présence d'une agente de police	Juste après l'office religieux et avant la session : Annonce dans un journal roumain Annonce à la radio lors d'une ligne ouverte	Une intervenante sociale roumaine de la Maison d'Athéna	Salle de l'église orthodoxe roumaine	Oct. 2005	Autour de 70 personnes

Tableau II : Contexte des activités de sensibilisation : publicité, particularités, lieux et personnes rejointes

	Nombre de sessions et particularités	Publicité	Animation	Lieu	Date	Nombre approximatif de personne ayant assisté à l'activité
Russe	Session de sensibilisation Visionnement de la vidéocassette 1 et présentation de la maison d'hébergement Flora Tristan par deux intervenantes et discussion avec une policière non-russophone	Annonce dans le journal Russian	Une intervenante sociale russophone et une intervenante québécoise	Collège Brébeuf	Oct. 2004	Autour de 30 personnes dont 3 hommes
Vietnamienne	1 session de sensibilisation dans le cadre d'un cours de francisation Visionnement des 2 vidéocassettes et discussion avec un intervenant et un policier de la communauté	Annonce dans les journaux culturels <i>Quốc Gia et Th i M i</i> Annonce à la radio communautaire	Un intervenant social vietnamien	Association de la communauté vietnamienne du Canada	Déc. 2004	25 femmes

Le tableau II illustre le souci d'adapter le matériel de diffusion aux particularités des communautés touchées. Chaque partenaire a mis en place des stratégies perçues comme appropriées à la culture de la communauté tant sur le plan de la publicité, du recrutement des participants, de la réalisation et de l'animation des événements. Une attention particulière a aussi été portée à ce dernier aspect. Dans plusieurs communautés, l'animatrice avait la formation requise pour guider et encadrer le groupe de façon sécuritaire. Son rôle était d'ailleurs de mettre à l'aise les participants face au contenu; d'expliquer, à partir, des repères culturels, les buts et les objectifs de la rencontre et de l'évaluation et de stimuler la participation à la discussion après le visionnement des vidéocassettes. À l'issue des rencontres, elle a reçu les demandes d'information ou d'aide qui ont pu lui parvenir et s'est assurée de bien orienter les personnes qui sollicitaient de l'aide. Ces façons de faire ont permis de respecter le caractère unique de cette campagne, c'est-à-dire d'amorcer des actions de prévention de la violence conjugale qui tiennent compte des caractéristiques des communautés et en particulier de leur langue d'origine.

De plus, le contenu des sessions a respecté le message véhiculé à l'intérieur des vidéocassettes. Rappelons que le contenu portait sur trois thèmes : les diverses formes de violence conjugale et familiale, le cycle de violence, ses étapes et ses conséquences, les ressources communautaires existantes ainsi que les procédures judiciaires et policières en vigueur au Québec en matière de violence conjugale et familiale.

4. Méthodologie

4.1 Type de recherche

Au vu des constats précédents, l'équipe de recherche a privilégié un devis de recherche participative puisque les particularités de cette campagne posaient comme exigence sur le plan de la recherche de collaborer étroitement avec le Bouclier d'Athéna et avec chacun des partenaires de la campagne. Tout en respectant l'originalité de cette campagne et en accompagnant les collaborateurs de cette campagne, l'intention a été d'évaluer l'effet des sessions de sensibilisation à la violence conjugale menées dans le cadre de la campagne lancée par le Bouclier d'Athéna.

4.2 Les objectifs de la recherche

Nous avons cherché à évaluer l'effet de la diffusion de sessions de sensibilisation à la violence conjugale auprès de personnes d'origines diverses en regard de trois variables : la perception de la violence conjugale, la connaissance des procédures judiciaires et policières, la connaissance des ressources d'aide.

La question qui a guidé cette recherche évaluative est la suivante : « Quel est l'effet d'une campagne basée sur l'utilisation de la langue maternelle sur la perception de la violence conjugale, sur les connaissances des procédures judiciaires et policières et sur l'utilisation des ressources d'aide en matière de violence conjugale ? »

Nous poursuivons les trois objectifs spécifiques d'évaluation suivants :

- Évaluer l'information retenue par les participants lors de ces activités et, à partir des résultats obtenus, réajuster l'action;
- Connaître l'effet du contenu de ces activités de sensibilisation sur les demandes d'aide ou de référence des femmes de communautés ethnoculturelles et immigrantes en matière de violence conjugale;
- Au terme de la recherche, établir des recommandations destinées aux décideurs et aux partenaires sociaux qui travaillent auprès de ces communautés.

4.3 L'échantillonnage

Les personnes participantes à la recherche ont été choisies en fonction de leur participation aux sessions de sensibilisation à la violence conjugale et non en fonction du hasard. La méthode

d'échantillonnage utilisée a donc été non probabiliste. Le terrain d'échantillonnage a été constitué en fonction des communautés ethnoculturelles recrutées par le Bouclier d'Athéna dans le cadre de sa campagne de sensibilisation. Il s'agit des communautés suivantes : arménienne, chinoise, grecque, iranienne, italienne, latino-américaine, portugaise, roumaine, russe, vietnamienne. De plus, bien que représentant des gens de diverses origines, une activité a été organisée auprès de la communauté musulmane montréalaise.

D'abord tributaire du contexte dans lequel se déroulait l'activité (ex. cours de français), de la publicité faite par les organismes participant à la campagne et responsables de l'organisation des sessions de sensibilisation, le recrutement immédiat des personnes participantes à la recherche s'est effectué au moment même des activités de sensibilisation ou après explication des buts et objectifs de la recherche. Les personnes participantes acceptaient ou refusaient de participer à l'évaluation. L'échantillon a donc été constitué en fonction des critères suivants :

- appartenir à une communauté ethnoculturelle minoritaire qui participe à la campagne de sensibilisation;
- assister à une session de sensibilisation à la violence conjugale où est présentée la vidéo-cassette de sensibilisation à la violence conjugale en langue maternelle;
- être volontaire pour participer à l'évaluation;
- lire ou écouter un message lié au contenu des vidéocassettes dans un journal ou une radio ethnique;
- faire une demande d'aide ou d'information en matière de violence conjugale suite à l'information reçue.

4.4 La collecte de données

a) Instruments de collecte de données

En fonction des objectifs de la recherche, trois instruments de mesure ont été élaborés : un questionnaire «mythes et réalités», un questionnaire de satisfaction et une grille permettant de relever le nombre de demandes d'aide et d'information faites suite aux activités de sensibilisation.

Le questionnaire «mythes et réalités»

Ce premier instrument correspond à l'objectif 1 de la recherche, soit d'évaluer l'information retenue par les participants lors des activités de la campagne et particulièrement lors des sessions de sensibilisation.

Compte tenu du thème délicat traité par cette recherche (violence conjugale), des particularités linguistiques des sessions de sensibilisation, du fait que l'évaluation devait se faire sur place en peu de temps, nous avons conçu un instrument simple où les participants avaient à répondre « vrai » ou « faux » à chacun des énoncés. Ce questionnaire « mythes et réalités » a été élaboré à partir d'indicateurs découlant des trois thèmes traités dans les vidéocassettes. La première

partie du questionnaire portait sur les types de violence. Pour construire cette partie, nous avons décomposé les types de violence conjugale en neuf gestes observables caractérisant la violence conjugale. Un dixième comportement (offrir un billet d'avion à sa conjointe) n'était pas un comportement de violence conjugale. Il a été conçu comme un énoncé déstabilisateur dont l'intention a été d'inciter les participants à revoir leurs réponses précédentes. La seconde partie du questionnaire «mythes et réalités» a été consacrée à vérifier les connaissances des participants au sujet des ressources d'aide existant en matière de violence conjugale. Nous avons alors élaboré les huit énoncés de cette partie de questionnaire en repérant les types de ressources en matière de violence conjugale ainsi que les personnes-clés susceptibles de recevoir les confidences d'une victime de violence conjugale en milieu ethnoculturel. Enfin, le troisième volet de cet instrument a servi à évaluer les connaissances sur les procédures policières et judiciaires. Il comportait huit énoncés dont certains représentaient des mythes à cet égard et d'autres des aspects véridiques au sujet de la procédure juridique et policière en matière de violence conjugale.

L'évaluation de satisfaction

Le second instrument avait comme objectif de cerner ce que les participants avaient appris ou retenu suite à une session de sensibilisation. À l'aide de questions simples, nous avons vérifié sur quels thèmes les personnes participantes considéraient avoir le plus appris et le moins appris. Nous avons évalué par la même occasion leur degré de satisfaction à l'égard de cette session de sensibilisation tenue en langue maternelle. Ce même questionnaire collectait aussi des informations sociodémographiques. Les personnes participantes devaient remplir le questionnaire immédiatement après le visionnement de la vidéocassette.

La grille de repérage

Un troisième instrument visait à vérifier si cette campagne de sensibilisation avait un effet sur les demandes d'information ou d'aide auprès des organismes destinés à recevoir les femmes victimes de violence conjugale. Il a été demandé aux organismes représentant les communautés participantes et à certains organismes clés, tel SOS-Violence conjugale, de collecter de brèves informations concernant la nature de chaque demande d'information ou d'aide à propos de la violence conjugale reçue durant le mois suivant la diffusion au canal CJNT et lors de la tenue d'une activité de la campagne de sensibilisation (articles de journaux, émissions de radio, activités organisées par les différents groupes). La responsable recevant cette demande avait à colliger les informations suivantes : le type de média où la personne avait puisé son information (article de journal, émission de radio, de télévision, information par un tiers, etc.) et la raison de la prise de contact (demande d'information, d'aide pour soi-même, pour une autre personne, demande de référence et réactions suite à une activité).

Les trois instruments ont été traduits en langue d'origine. Les activités de la campagne de sensibilisation étant adaptées par chaque communauté participante, il a été demandé à la personne responsable de remplir une fiche décrivant le contexte et le déroulement de chaque activité. Un pré-test a été réalisé à la fin de l'été et au début de l'automne 2004 auprès de deux groupes. Quelques réajustements ont été apportés aux instruments.

b) Collecte des données

Afin de faire la traduction des documents destinés aux participants, une trousse comprenant une lettre d'information, une feuille de consignes, un exemplaire de chacun des outils ainsi qu'un formulaire de consentement éclairé a été envoyée à chaque organisme partenaire au projet (voir en annexe). La chargée de projet a rencontré la ou les responsables avant chaque session afin d'ajuster l'adaptation des instruments à la particularité des sessions et d'expliquer les objectifs de chaque étape de l'évaluation.

Un membre de l'équipe de recherche était présent lors de chacune des sessions de sensibilisation (à l'exception des deux sessions offertes à la communauté latino-américaine). Le rôle des chercheuses durant ces activités était de s'assurer que les documents destinés aux participants et les instruments de collecte de données avaient été traduits dans la langue d'origine des participants. Elles veillaient aussi à ce que l'animation des activités inclut l'information couverte par les objectifs d'évaluation. Enfin, elles faisaient remplir les questionnaires d'évaluation et le formulaire de consentement par les participants présents à l'événement.

Le questionnaire «mythes et réalités» a été complété juste avant le visionnement de la vidéocassette et à la fin de l'activité de sensibilisation. Celui sur la satisfaction a été rempli immédiatement après le visionnement de la vidéocassette. La durée de la diffusion de la campagne ayant été différente pour chaque communauté, le temps alloué pour remplir la grille de repérage a varié selon les communautés.

c) Certificat de déontologie

Un certificat de déontologie a été accepté par le comité d'éthique institutionnel de l'Université du Québec à Montréal. Un formulaire de consentement éclairé où sont expliqués les objectifs de l'évaluation, les devoirs et obligations des chercheuses ainsi que les droits des personnes participantes a été remis à chacun des participants potentiels à la recherche avant le début de la collecte de données. La remise du formulaire de consentement était l'occasion d'expliquer le but et les objectifs de la recherche ainsi que d'insister sur le caractère volontaire de cette dernière.

d) Méthode d'analyse

Nous avons utilisé une méthode de compilation de fréquence simple. Aucun croisement statistique des données n'a pu être effectué compte tenu des ressources financières restreintes de cette recherche. Par contre, nous avons pu effectuer des comparaisons sommaires entre les résultats obtenus chez les hommes et les femmes ayant participé à cette recherche, de même que des résultats obtenus chez les différentes communautés qui ont participé à cette évaluation. Une comparaison a aussi été faite avec les résultats obtenus avant et après le visionnement.

Après avoir dépouillé les résultats préliminaires, dans un premier temps, nous avons discuté avec le Bouclier d'Athéna du sens à donner à ces résultats. Nous avons fait ressortir les points saillants de chacune des évaluations de sessions de sensibilisation. Nous avons aussi demandé aux personnes-clés de chaque communauté concernée de réagir et de nous indiquer quels étaient, selon elles, les aspects culturels qui pouvaient influencer ces résultats.

e) Limites de la méthodologie

Signalons quelques limites à la méthodologie utilisée. Évaluer l'effet de ces activités comportait un certain nombre de défis. D'abord, afin de respecter l'esprit de la campagne de sensibilisation, nous avons recruté l'échantillon par l'intermédiaire des organismes engagés, notamment certains groupes organisés tels des membres des communautés iraniennes, russes et roumaines et d'individus intéressés qui ont répondu à une annonce parue dans des journaux locaux, aux émissions ethniques ou à la radio. Certains organismes se préoccupaient déjà de violence conjugale alors que d'autres n'avaient pas de mandats et n'offraient pas de services formels concernant cette problématique. Nous sommes conscientes que cette façon de faire peut induire un biais dans les résultats obtenus puisque les personnes répondant à l'invitation constituent un public en accord avec le mandat des organismes engagés.

La forme du questionnaire « mythes et réalités » ainsi que le fait de répondre immédiatement avant et après l'activité limitent la validité des résultats. La mixité des activités et le fait que les répondants remplissent les questionnaires en présence de la chargée de projet ainsi que des responsables de l'activité sont aussi des éléments pouvant influencer les résultats obtenus. Enfin, le budget de l'évaluation étant restreint, chaque communauté était responsable de la traduction des instruments. La plupart des traductions ont été faites par des intervenantes professionnelles, des interprètes culturelles connues. Chaque traduction a fait l'objet d'une révision par une autre intervenante parlant la langue concernée. Malgré toutes ces précautions, il est possible que les traductions effectuées aient été porteuses de biais.

5. Description des résultats et discussion

La prochaine section porte sur la description des résultats. Nous décrivons d'abord les résultats obtenus lors d'une première expérimentation menée par le Bouclier d'Athéna où les personnes participantes avaient répondu à une évaluation de satisfaction. Puis, nous présentons le profil sociodémographique des personnes à l'évaluation formelle. Enfin, nous faisons part des résultats obtenus au questionnaire « mythes et réalités » distribué avant et après le visionnement de la vidéo. Les résultats pour chacun des trois thèmes (conception de la violence conjugale, ressources d'aide existantes et procédures policières et judiciaires) sont illustrés. Nous traiterons par la suite du degré de satisfaction globale des personnes participant à ces activités. Nous terminons en décrivant l'impact de ces activités sur les demandes d'aide.

Débutons d'abord par la présentation des perceptions des répondants qui ont participé aux thés annuels organisés par la communauté grecque et qui ont bien voulu remplir une évaluation après une présentation du Bouclier d'Athéna sur la problématique de la violence conjugale.

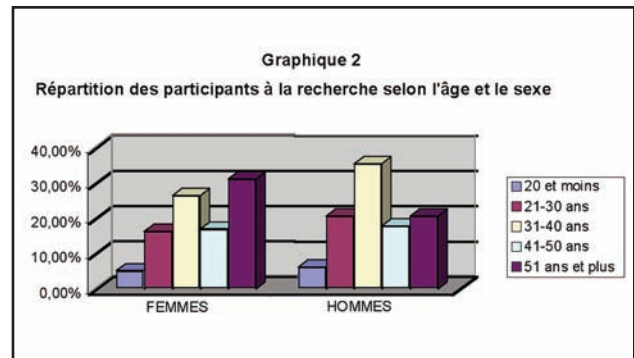
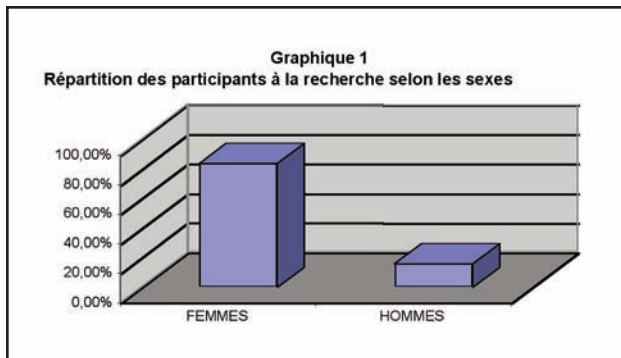
5.1 Résultats de l'expérience pilote réalisé auprès de la communauté grecque

De 2003 à 2005, le Bouclier d'Athéna a mené plusieurs activités de sensibilisation au cours desquelles les vidéocassettes ont été présentées. Deux de ces activités organisées avec le groupe *Philoctopos* et ont réuni plus de 400 personnes. Cependant, elles ont été réalisées avant l'évaluation officielle de cette campagne. Nous n'avons donc pas pu faire la même compilation des résultats obtenus lors de ces deux activités. C'est à l'aide d'un questionnaire maison fait par le Bouclier d'Athéna que nous avons obtenu certaines informations sur les connaissances des participants relatives aux procédures policières lors de situations de violence conjugale.

Nous avons dépouillé 130 évaluations. Près des deux tiers des personnes participantes à ces activités disent ne pas connaître le processus policier en cas de violence conjugale alors que le quart (25%) des personnes déclare le connaître avant la présentation des vidéos. Ces premières réactions permettent déjà d'anticiper la pertinence des sessions de sensibilisation. Poursuivons maintenant avec les résultats obtenus lors du reste de la campagne.

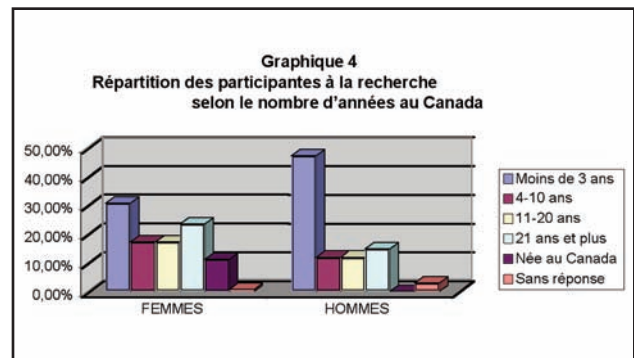
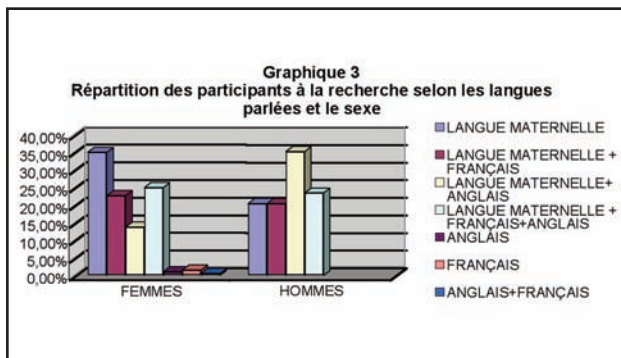
5.2 Profil sociodémographique des participants à l'évaluation

Nous présentons sous forme de graphiques les caractéristiques de la population qui a participé à cette étude.



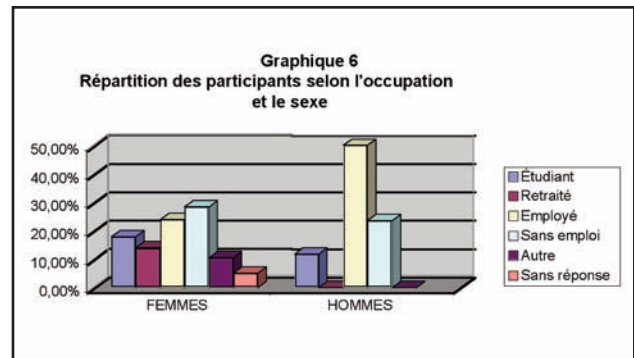
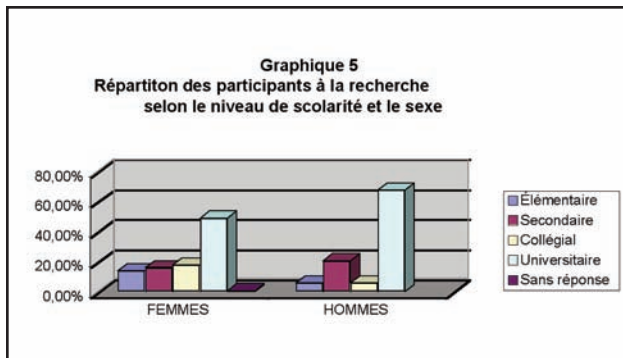
Le graphique 1 indique que sur l'ensemble des personnes qui participent à l'évaluation, la majorité sont des femmes (84,1%). Au graphique 2, nous observons que les deux catégories d'âge où nous retrouvons le plus de femmes ayant participé à cette étude sont celles situées entre 31 et 40 ans (16,1%) et 51 ans et plus (31,1%). Une bonne proportion d'hommes se situe entre 31 à 40 ans (35,3%). Enfin, un faible pourcentage de répondants a moins de 20 ans (5%).

5. Description des résultats et discussion



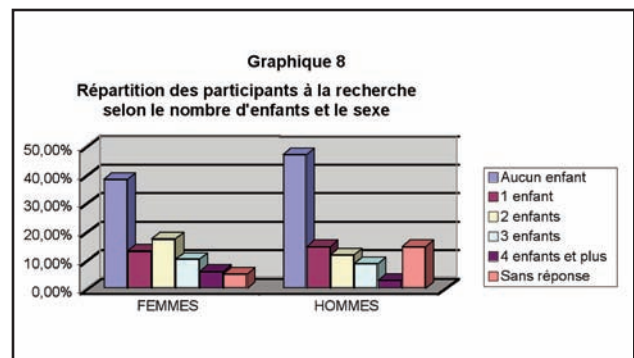
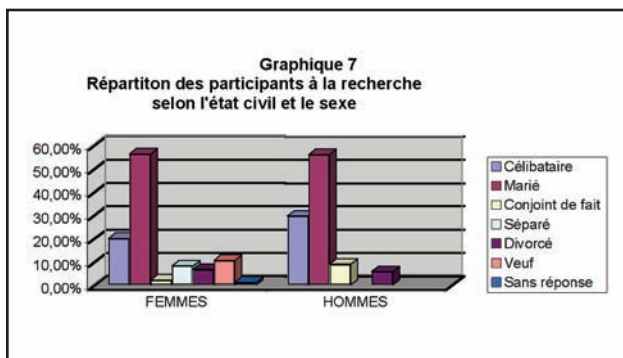
Le graphique 3 montre que plus de femmes (35%) que d'hommes (20,6%) parlent seulement leur langue maternelle. Les hommes déclarent d'abord parler la langue maternelle et l'anglais (35%). Parler le français, l'anglais et sa langue maternelle arrive en seconde position chez les femmes.

Nous constatons au graphique 4, que le tiers des répondants est composé de personnes nouvellement arrivées (33,2%). Cette situation est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. De façon contrastée, ce sont des personnes arrivées au pays depuis plus de 21 ans qui constituent le second bassin d'importance pour cette étude et de façon plus particulière chez les femmes (23,3%).



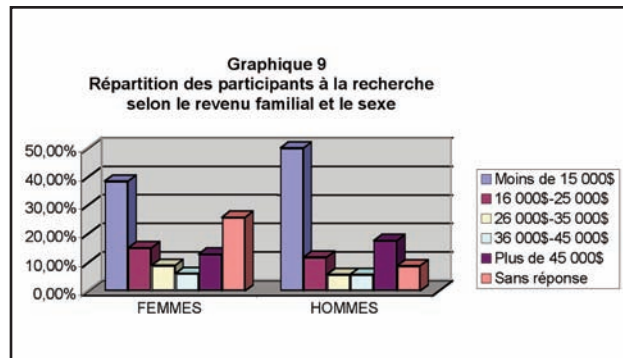
Selon le graphique 5, la majorité des participants à cette recherche est de niveau universitaire (67% des hommes et 48% des femmes). Plus de femmes se déclarent de niveau élémentaire et collégial alors que la proportion des hommes à se situer au niveau secondaire est plus élevée.

L'occupation des répondants varie selon le sexe. On observe dans le graphique 6 que les femmes sont davantage sans emploi (33,3%) que les hommes (23,5%). Deux fois plus d'hommes que de femmes déclarent avoir un emploi. Le statut d'étudiant est plus fréquent chez les femmes (18,8%) que chez les hommes (11,2%). Enfin, la proportion de femmes retraitées ayant participé à cette étude est beaucoup plus grande que celle des hommes retraités (5,8%).



Comme l'indique le graphique 7, la proportion d'hommes ou de femmes se déclarant mariées est à peu près la même. Une plus grande proportion d'hommes célibataires a participé à cette étude. Par contre, 15% des femmes sont séparées ou divorcées alors que seulement 5% des hommes disent l'être. Enfin, au moment de l'étude, 5,5% des femmes sont veuves.

Selon le graphique 8, près de la moitié des répondants dit avoir des enfants (49,1%). Le pourcentage de personnes ayant un, deux ou trois enfants est presque identique chez les hommes et chez les femmes. Par contre, seules des femmes ont plus de quatre enfants (8,4%). Plusieurs participants n'ont pas répondu à cette question (7,8%).



Enfin, le graphique 9 illustre la situation financière des participants. Près du quart des personnes interrogées n'ont pas répondu à cette question (davantage de femmes que d'hommes). Parmi celles qui l'ont fait, plus du tiers ont déclaré un revenu familial de moins 15 000 \$ par an. Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans cette catégorie (55,5% contre 36,6%). Pour les autres catégories de revenu annuel, nous notons peu d'écart entre le revenu des femmes et celui des hommes.

5.3 Résultats obtenus lors de l'évaluation des sessions de sensibilisation

Au total, nous avons compilé 163 questionnaires « mythes et réalités » remplis avant et après le visionnement des vidéocassettes. De ce nombre, 137 l'ont été par des femmes et 26 par des hommes.

Décrivons maintenant les résultats obtenus chez l'ensemble des participants en fonction des thèmes à l'étude : la perception des formes de violence conjugale, des ressources existantes et des procédures policière et judiciaire à l'égard de la violence conjugale.

a) La perception des types de violence conjugale

Débutons en illustrant à l'aide d'un tableau comment les participants à l'étude perçoivent la violence conjugale. À noter qu'à l'énoncé H (« C'est quelqu'un qui bouscule sa conjointe »), seulement 121 questionnaires ont été compilés puisque cet énoncé a été ajouté suite à la pré-expérimentation.

Tableau III : Perception de la violence conjugale chez l'ensemble des participants avant et après la présentation de la vidéocassette

D'après vous, la violence conjugale dans un couple c'est	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) c'est quelqu'un qui crie après son/sa conjointe	75,5%	23,9%	0,6%	87,7%	12,3%	0,6%
b) c'est quelqu'un qui frappe son/sa conjointe		3,1%		96,9%	3,1%	
c) c'est quelqu'un qui insulte son/sa conjointe	85,9%	13,5%	0,6%	93,2%	6,8%	
d) c'est quelqu'un qui force son/sa conjointe à faire quelque chose dont il/elle n'aurait pas envie (ex. : relations sexuelles)	89,6%	8,65%	2,5%	93,9%	5,5%	0,6%
e) c'est quelqu'un qui menace ou qui intimide son/sa conjointe	93,2%	5,3%	2,5%	94,5%	4,9%	0,6%
f) c'est quelqu'un qui interdit à son/sa conjointe de fréquenter sa famille, ses amies	86,5%	12,9%	0,6%	93,9%	6,1%	
g) c'est quelqu'un qui prive son/sa conjointe de moyens financiers soit en lui prenant son argent ou en ne lui en donnant pas sans le/la consulter et sans tenir compte des besoins de son/sa conjointe et de ceux de la famille	88,3%	9,9%	1,8%	93,2%	6,2%	0,6%
h) c'est quelqu'un qui bouscule son/sa conjointe	85,1%	14,1%	0,8%	93,3%	6,6%	
i) c'est quelqu'un qui lance des objets lorsqu'il est en colère	80,4%	18,4%	1,22%	85,9%	14,1%	
j) c'est quelqu'un qui offre des billets d'avion à son/sa conjointe pour partir en vacances	19,0%	77,9%	3,1%	15,9%	82,2%	1,8%

*SRP : Sans réponse

Le tableau III montre que, lors de la mesure I, plus de 75% des personnes participantes identifiaient les diverses formes que revêt la violence conjugale avant le visionnement des vidéocassettes. Ce taux s'accroît à 80% après le visionnement. La violence physique (frapper sa conjointe) est celle qui est la plus assurément identifiée comme une forme de violence conjugale. La violence verbale (crier après sa conjointe) est le geste le moins reconnu comme de la violence conjugale. Par contre, le tableau I permet d'observer que lors de la mesure II, c'est sur ce même item que les perceptions se modifient le plus. En effet, plus de 87% des personnes participantes reconnaissent alors ce geste comme une forme de violence comparativement à 75% lors de la première mesure, soit un accroissement de 12%.

Remarquons également d'autres changements. Par exemple, il y a un accroissement de 8,2% dans la reconnaissance du fait que bousculer sa conjointe est un geste de violence conjugale. Pour les insultes faites à sa conjointe, la hausse est de 7,5%. Elle est de 7,4% pour ce qui se rapporte à interdire à sa conjointe de fréquenter sa famille, ses amies.

Nous observons de façon moins importante qu'il y a un changement de perception positif dans la reconnaissance des formes de violence suivantes : quelqu'un qui lance des objets lorsqu'il est en colère (5,5%); quelqu'un qui prive sa conjointe de moyens financiers soit en lui prenant son argent ou en ne lui en donnant pas sans la consulter et sans tenir compte des besoins de sa conjointe et de ceux de la famille (4,9%) et quelqu'un qui force sa conjointe à faire quelque chose dont elle n'aurait pas envie (4,6%).

Le tableau III montre que les perceptions se sont peu modifiées au sujet de la menace ou de l'intimidation et les perceptions restent stables à l'énoncé « C'est quelqu'un qui frappe sa conjointe ».

Tableau IV: Perception de la violence conjugale chez les femmes participantes avant et après le visionnement des vidéocassettes

D'après vous, la violence conjugale dans un couple c'est	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) c'est quelqu'un qui crie après son/sa conjointe	78,8%	20,4%	0,8%	90,5%	8,7%	0,8%
b) c'est quelqu'un qui frappe son/sa conjointe	97,1%	2,9%		97,1%	2,9%	
c) c'est quelqu'un qui insulte son/sa conjointe	90,5%	8,7%	0,8%	97,1%	2,9%	
d) c'est quelqu'un qui force son/sa conjointe à faire quelque chose dont il/elle n'aurait pas envie (ex. : relations sexuelles)	92,7%	5,1%	2,2%	94,1%	5,1%	0,8%
e) c'est quelqu'un qui menace ou qui intimide son/sa conjointe	93,4%	6,6%		94,9%	4,3%	0,8%
f) c'est quelqu'un qui interdit à son/sa conjointe de fréquenter sa famille, ses amies	89,7%	10,3%		96,3%	3,7%	
g) c'est quelqu'un qui prive son/sa conjointe de moyens financiers soit en lui prenant son argent ou en ne lui en donnant pas sans le/la consulter et sans tenir compte des besoins de son/sa conjointe et de ceux de la famille	86,7%	10,2%	3,1%	94,9%	4,3%	0,8%
h) c'est quelqu'un qui bouscule son/sa conjointe	85,9%	13,1%		93,5%	6,5%	
i) c'est quelqu'un qui lance des objets lorsqu'il est en colère	84,6%	14,6%		88,3%	11,7%	
j) c'est quelqu'un qui offre des billets d'avion à son/sa conjointe pour partir en vacances	16,6%	76,6%	3,6%	17,5%	80,3%	2,2%

*SRP : Sans réponse

5. Description des résultats et discussion

Le tableau IV met en évidence que la perception des femmes participantes est similaire à celle de l'ensemble de l'échantillon. On constate, lors de la première mesure, que la plupart des répondantes sont d'accord, dans une proportion de 90% et plus, pour dire que «frapper sa conjointe, l'insulter, la forcer à faire quelque chose dont elle n'a pas envie, menacer» sont des gestes de violence. Elles sont aussi d'avis, dans une proportion de 80% et plus, qu'interdire à quelqu'un de fréquenter famille et amies, bousculer, priver de moyens financiers, lancer des objets sont aussi des gestes de violence. Enfin, 78,8% des participantes perçoivent comme de la violence le fait de crier après la conjointe alors que 76,6% considèrent qu'offrir des billets d'avion à sa conjointe pour partir en vacances n'est pas un geste de violence.

La mesure II indique que les perceptions varient positivement. Lors de la mesure I, une participante sur cinq (20,4%) n'identifie pas la violence verbale comme une forme de violence. Après le visionnement de la vidéo, ce taux chute à une sur onze (8,7%). Cela dénote une prise de conscience. De plus, 10% des participantes n'identifiaient pas comme une forme de violence l'interdit de fréquenter sa famille ou ses amies. Ce pourcentage chute à 3% après le visionnement de la vidéocassette.

Tableau V: Perception de la violence conjugale chez les hommes participant à la recherche avant et après le visionnement des vidéocassettes

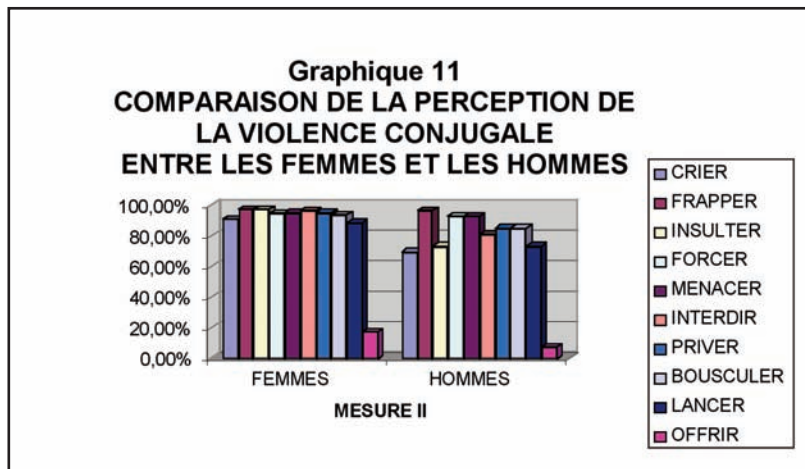
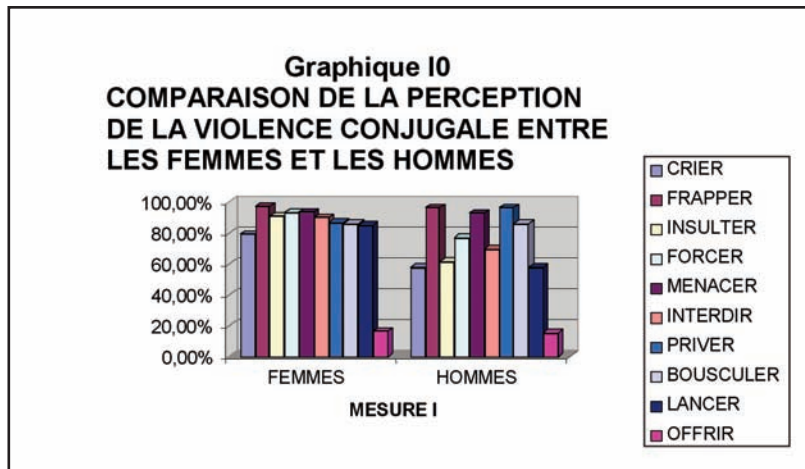
D'après vous, la violence conjugale dans un couple c'est	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) c'est quelqu'un qui crie après son/sa conjointe	57,6%	42,4%		69,2%	30,8%	
b) c'est quelqu'un qui frappe son/sa conjointe	96,2%	3,8%		96,2%	3,8%	
c) c'est quelqu'un qui insulte son/sa conjointe	61,5%	38,5%		73,1%	26,9%	
d) c'est quelqu'un qui force son/sa conjointe à faire quelque chose dont il/elle n'aurait pas envie (ex. : relations sexuelles)	76,9%	19,3%	3,8%	92,3%	7,7%	
e) c'est quelqu'un qui menace ou qui intimide son/sa conjointe	92,3%	7,7%		92,3%	7,7%	
f) c'est quelqu'un qui interdit à son/sa conjointe de fréquenter sa famille, ses amies	69,2%	30,8%		80,8%	19,2%	
g) c'est quelqu'un qui prive son/sa conjointe de moyens financiers soit en lui prenant son argent ou en ne lui en donnant pas sans le/la consulter et sans tenir compte des besoins de son/sa conjointe et de ceux de la famille	96,1%	3,9%		84,6%	15,4%	
h) c'est quelqu'un qui bouscule son/sa conjointe	85,7%	14,3%		84,6%	15,4%	
i) c'est quelqu'un qui lance des objets lorsqu'il est en colère	57,7%	38,5%	3,8%	73,1%	26,9%	
j) c'est quelqu'un qui offre des billets d'avion à son/sa conjointe pour partir en vacances	15,4%	84,6%		7,7%	92,3%	

*SRP : Sans réponse

Avant de commenter le tableau V, notons que les hommes ne forment que 16% de l'échantillon total. D'après le tableau V, plus de 90% des hommes qui ont participé à l'étude considèrent comme gestes de violence : la violence physique, les menaces ou l'intimidation de même que la privation de moyens financiers. Par ailleurs, seulement un peu plus d'un homme sur deux identifie la violence verbale (57,6%) et lancer des objets (57,7%) comme des manifestations de la violence conjugale. Plus d'un homme sur 5 n'identifie pas l'insulte (26,9%) ou encore le fait de lancer des objets comme étant une forme de violence conjugale (26,9%).

Dans ce tableau, nous voyons que des répondants changent aussi d'opinion dans le sens inverse. Ainsi, priver sa conjointe de moyens financiers soit en lui prenant son argent est, après le visionnement de la vidéo, perçu comme n'étant pas de la violence conjugale par une plus grande proportion des répondants.

Nous avons aussi comparé la perception des femmes et des hommes au sujet des types de violence conjugale. Voici cette comparaison sous forme de graphique. Nous avons compilé ici les réponses « vrai » aux énoncés.



Si l'on compare les réponses positives des femmes et des hommes à la mesure I telles qu'indiquées au graphique 10, on observe, avant le visionnement des vidéocassettes, que la quasi-totalité des personnes participantes identifiait le fait de frapper, de menacer et d'insulter sa conjointe à de la violence conjugale, à un pourcentage dépassant les 90%. Insulter, bousculer, forcer sa conjointe à avoir des rapports sexuels, lui interdire de fréquenter famille et amies ainsi que la priver de moyens financiers sont également identifiés par un grand nombre de répondants comme étant des formes et manifestations de la violence avant le visionnement des vidéocassettes. Cependant, un peu moins de 15% des participants n'identifiait pas ces propositions à de la violence. Par la suite, on voit que près de la moitié des femmes qui avaient répondu « faux » à ces propositions ont changé d'opinion après le visionnement des vidéocassettes. Chez les hommes, la proportion est moins importante.

Lancer des objets quand on est en colère et crier après sa conjointe sont des propositions où les avis étaient davantage partagés avant les visionnements. On constate qu'après le visionnement, le pourcentage de personnes qui identifie ces actes à une forme de violence augmente particulièrement chez les femmes. Rappelons que certains participants ont indiqué, lors des discussions, qu'il était coutumier de crier dans leur communauté. Cependant, dans les vidéos, on voit l'homme crier après sa conjointe. Cette scène a probablement contribué à changer la perception de ce que certaines identifient comme un trait culturel.

Enfin, concernant les billets d'avion, il est intéressant de constater que pour un quart des participants environ, cela peut s'apparenter, même après le visionnement, à une forme de violence conjugale. Certains y voient même une forme de manipulation ou bien encore l'identifient à la phase de la lune de miel dans le cycle de la violence.

Ainsi, les principaux changements se rapportent à ce que nous pouvons identifier comme étant de la violence verbale et psychologique (crier, insulter), de la violence sexuelle (forcer une personne à avoir des relations sexuelles) et une forme de contrôle et d'isolement.

Au graphique 11, la mesure II confirme que les hommes et les femmes ayant participé à cette recherche conservent la même perception de la violence conjugale concernant le fait de frapper la conjointe et de l'intimider. Il demeure cependant un écart significatif entre les sexes sur la perception des autres formes de violence conjugale. Ainsi, même après le visionnement, les femmes reconnaissent davantage que les hommes comme une forme de violence conjugale le fait de crier après sa conjointe, de l'insulter, de la priver d'être en contact avec son réseau social et/ou encore de lancer des objets. Malgré ces constats, le changement le plus important dans la perception des formes de violence conjugale s'observe chez les hommes, notamment à propos de la violence à caractère sexuel, de la menace qu'exprime le fait de lancer des objets et de l'interdiction faite à la conjointe de fréquenter sa famille ou ses amies.

Nous avons aussi comparé les résultats par communauté. Pour ne pas alourdir le texte, nous ne présentons pas de tableau à ce sujet, mais, nous ressortons les données les plus significatives. Par exemple, les répondants de la communauté arménienne sont les seuls où le changement de perception au sujet des formes de violence est négatif. Une personne de cette communauté change de «vrai» à «faux» pour tous les énoncés.

Les répondants des communautés grecque, italienne, portugaise, latino-américaine et iranienne sont celles dont les perceptions convergent le plus au point de départ avec les définitions habituelles. On enregistre une très forte augmentation dans la prise de conscience que crier est de la violence psychologique chez les femmes répondantes de la communauté russe mais nous n'observons aucun changement chez les hommes. Les femmes répondantes de la communauté roumaine changent aussi de perception au sujet de la violence psychologique. Ainsi, concernant le fait de crier, le pourcentage de répondantes d'origine roumaine qui considère qu'il s'agit d'une manifestation de violence passe de 76,9% avant visionnement des vidéos à 100% après; pour les insultes, il grimpe de 84,6% avant à 100% après. De la même manière, les répondantes d'origine portugaise modifient cette perception dans une proportion de 15,8% alors qu'on n'observe aucun changement chez les répondants de cette communauté.

Ce sont les personnes participantes de la communauté chinoise (sous-groupe constitué de nouveaux arrivants) chez qui nous retrouvons le plus de changements. Le principal changement se retrouve à l'item de «crier» après sa conjointe: nous constatons respectivement chez les femmes et les hommes des différences de 17,5% et de 16,7%. Les hommes répondants de la communauté chinoise modifient dans une large mesure leur perception de la violence psychologique (crier, insulter). On note aussi des changements de perception chez les participants de la communauté vietnamienne. C'est la communauté dont les femmes répondantes reconnaissent le moins la violence sexuelle au point de départ (53,8%) mais on note un écart positif de 15,4% après le visionnement des vidéos. Concernant la violence économique, 53,8% des participantes pensent que cet énoncé n'est pas une manifestation de violence, alors qu'à la mesure II, quelque 69,2% d'entre elles l'identifient comme de la violence.

En résumé, les résultats démontrent dans l'ensemble que les participants ont une perception de la violence conjugale qui rejoint les définitions habituelles. Crier après sa conjointe est le geste le moins reconnu comme de la violence conjugale avant le visionnement. C'est donc sur le plan de la violence psychologique que les perceptions divergent des définitions habituelles des vidéocassettes. Par contre, lors de la mesure II, c'est sur ce même item que les perceptions se modifient le plus. Les femmes avaient au point de départ une idée plus conforme de ce que nous considérons comme de la violence conjugale que les hommes. Par contre, les hommes modifient davantage leurs perceptions. Il faut aussi retenir les changements de perception chez les répondants ayant un statut de nouveaux arrivants. Au vu de ces résultats, nous pouvons supposer que l'information diffusée par l'intermédiaire des vidéocassettes auprès des hommes et des personnes nouvellement arrivées a plus d'impact.

5. Description des résultats et discussion

Tableau VI : Perception à l'égard des ressources d'aide pour les personnes victimes de violence conjugale chez l'ensemble des participants avant et après la présentation des vidéocassettes

D'après vous, que peut faire une personne victime de violence conjugale	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) en parler à un/une proche	87,7%	8,6%	3,7%	84,6%	12,9%	2,5%
b) en parler à son/sa docteur(e)	76,1%	20,9%	3,0%	74,9%	22,1%	3,0%
c) en parler à une personne travaillant dans un centre communautaire	85,9%	10,4%	3,7%	91,5%	5,5%	3,0%
d) appeler le 911	85,9%	10,4%	3,7%	96,3%	1,8%	1,8%
e) appeler SOS-Violence conjugale	89,0%	7,3%	3,7%	95,7%	1,8%	2,5%
f) appeler la police	87,7%	9,8%	2,5%	93,9%	4,3%	1,8%
g) en parler à une personne ayant une fonction religieuse (prêtre, rabbin, imam...)	66,3%	29,4%	4,3%	61,3%	36,2%	2,5%
h) régler son problème avec son/sa conjointe	66,3%	34,3%	0,6%	54,6%	41,7%	3,7%
i) ne pas en parler	10,4%	84,7%	4,9%	11,1%	85,9%	3,0%

*SRP : Sans réponse

Le tableau VI illustre que, dans un premier temps, les répondants connaissent dans une large proportion (85% et plus) les ressources d'aide destinées aux personnes victimes de violence conjugale (911, SOS-Violence conjugale, la police). Ce sont aussi les aspects sur lesquels les participants changent le plus de perception après le visionnement des vidéocassettes. On constate aussi que les centres communautaires sont davantage reconnus comme ressource d'aide après le visionnement des vidéocassettes.

Les résultats sur ce thème montrent aussi l'importance accordée par les participants à l'environnement proche comme ressource d'aide. On observe également que les deux tiers des répondants font confiance aux personnes ayant une fonction religieuse comme ressources d'aide. On enregistre un pourcentage similaire pour la proposition d'en parler avec son/sa conjointe avant le visionnement des vidéos. Cette proportion diminue grandement après le visionnement.

Tableau VII : Perception à l'égard des ressources d'aide pour les personnes victimes de violence conjugale chez les femmes avant et après le visionnement des vidéocassettes

D'après vous, que peut faire une personne victime de violence conjugale	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) en parler à un/une proche	86,4 %	10,2 %	4,4 %	85,4 %	11,7 %	2,9 %
b) en parler à son/sa docteur	76,0 %	20,4 %	3,6 %	76,7 %	19,7 %	3,6 %
c) en parler à une personne travaillant dans un centre communautaire	83,9 %	11,7 %	4,4 %	92,0 %	4,4 %	3,6 %
d) appeler le 911	84,7 %	10,9 %	4,4 %	95,6 %	2,2 %	2,2 %
e) appeler SOS-Violence conjugale	87,6 %	8,0 %	4,4 %	94,9 %	2,2 %	2,9 %
f) appeler la police	87,6 %	9,5 %	2,9 %	93,4 %	4,4 %	2,2 %
g) en parler à une personne ayant une fonction religieuse (prêtre, rabbin, imam...)	66,4 %	28,5 %	5,1 %	62,8 %	34,3 %	2,9 %
h) régler son problème avec son/sa conjointe ⁴	65,0 %	35,7 %		50,4 %	45,2 %	4,4 %
i) ne pas en parler	11,0 %	83,2 %	5,8 %	11,0 %	85,4 %	3,6 %

*SRP : Sans réponse

Le tableau VII montre qu'après le visionnement des vidéocassettes, les femmes participantes considèrent, dans une grande proportion, que faire appel aux ressources d'aide tels les centres communautaires, le 911, SOS-Violence conjugale et la police est une stratégie d'aide possible pour une personne victime de violence conjugale. L'augmentation la plus forte concerne le 911. À l'exception d'en parler à son mari, qui diminue de façon significative, nous observons que la référence aux autres stratégies reste assez stable avant et après le visionnement de la vidéo. Voyons maintenant la perception des hommes.

⁴ Deux femmes ont répondu vrai et faux au questionnaire 1

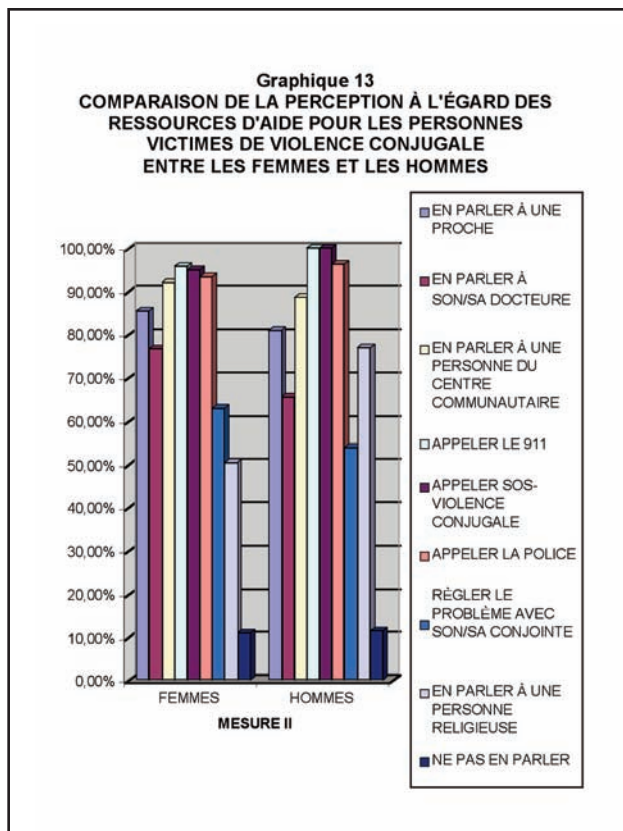
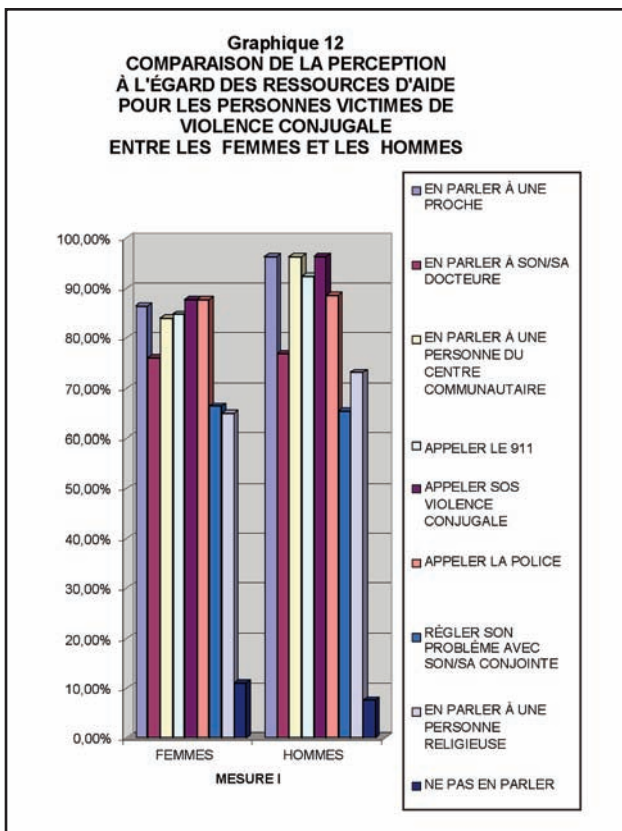
Tableau VIII : Perception à l'égard des ressources d'aide pour les personnes victimes de violence conjugale chez les hommes avant et après le visionnement des vidéocassettes

D'après vous, que peut faire une personne victime de violence conjugale	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) en parler à un/une proche	96,2%	3,8%		80,8%	19,2%	
b) en parler à son/sa docteur	76,9%	23,1%		65,4%	34,6%	
c) en parler à une personne travaillant dans un centre communautaire	96,2%	3,85%		88,5%	11,5%	
d) appeler le 911	92,3%	7,7%		100,0%		
e) appeler SOS-Violence conjugale	96,2%	3,8%		100,0%		
f) appeler la police	88,5%	11,5%		96,2%	3,8%	
g) en parler à une personne ayant une fonction religieuse (prêtre, rabbin, imam...)	65,4%	34,6%		53,8%	23,1%	
h) régler son problème avec son/sa conjointe	73,1%	26,9%		76,9%	23,1%	
i) ne pas en parler	7,7%	92,3%		11,5%	88,5%	

*SRP : Sans réponse

Dans un premier temps, les hommes estiment que la victime de violence conjugale doit d'abord en parler à une proche. À la mesure II, l'adhésion à cette réponse a diminué. Les résultats à cette même mesure montrent également que les hommes reconnaissent unanimement un appel au 911 ou à SOS-Violence conjugale comme étant des ressources d'aide. Faire appel à la police est aussi un moyen qui ressort plus fréquemment après le visionnement de la vidéo. Par contre, la proportion d'hommes reconnaissant les centres communautaires comme ressources d'aide diminue après le visionnement. Il en est de même pour les propositions de contacter une personne ayant une fonction religieuse ou un médecin. Par contre, le pourcentage d'hommes optant pour un règlement du problème avec la conjointe augmente légèrement lors de la deuxième mesure. Nous pouvons supposer que les hommes trouvent important que la victime de violence conjugale en parle avec son conjoint.

5. Description des résultats et discussion



Le graphique 12 met en évidence qu'à la mesure I, les hommes identifient davantage de sources possibles d'aide pour une victime de violence conjugale que ne le font les femmes (référer à un proche, à un médecin, à une personne d'un centre communautaire, au 911, à SOS-Violence conjugale et à une personne exerçant une fonction religieuse). Les femmes sont plus nombreuses à choisir d'abord le fait d'en parler avec son/sa conjointe ou de taire la situation.

Lors de la mesure II, les hommes sont moins portés que les femmes à choisir les moyens suivants : en parler à leurs proches, au médecin, à une personne exerçant une fonction religieuse. Ils choisissent aussi moins fréquemment le contact avec le centre communautaire. Par contre, ils font consensus autour des ressources d'aide telles que le 911 et SOS-Violence conjugale. Toutefois, lors de la deuxième mesure, 75% des hommes conservent la perception que régler son problème avec sa conjointe est une ressource d'aide alors que seulement 50% des femmes considèrent cette solution.

Si nous comparons les résultats par communauté, nous apprenons que référer à son médecin semble une stratégie moins recherchée chez les répondants des communautés chinoise, iranienne, portugaise et roumaine. Pourrions-nous penser que dans certaines communautés, les médecins de famille sont davantage consultés pour des raisons médicales ? Les répondants des communautés grecque, portugaise et italienne (communautés installées depuis plusieurs années au Québec) sont celles qui identifient le plus le 911 lors de la mesure I. Le fait que ces communautés soient établies depuis plus longtemps expliquerait-il ces résultats ?

Les répondants de la communauté iranienne semblent plus réservés à utiliser les services des policiers. Comme l'a souligné le médecin et le policier présents à la session, existe-t-il un lien

entre cette donnée et la situation politique de ce pays ? Chez les participants des communautés arménienne et roumaine, nous observons, lors de la mesure II, une augmentation de la référence à une personne ayant une fonction religieuse. Nous observons également chez les répondants de la communauté vietnamienne une grande variation dans tous les aspects des ressources d'aide, sauf en ce qui concerne appeler la police. Enfin, nous relevons, lors de la mesure II, une augmentation de la possibilité de régler son problème avec le/la conjointe chez les répondants des communautés arménienne, portugaise, russe, iranienne. En revanche, on note une diminution importante de cette même perception chez les répondants de la communauté grecque et italienne.

Mais, de tous les résultats sur le thème des ressources existantes en matière de violence conjugale, ce sont les résultats concernant les hommes qui se démarquent. Ils semblent, dès le départ, plus au fait des ressources d'aide en matière de violence conjugale que les femmes. Ils sont unanimes, après le visionnement de la vidéo, à considérer le 911 et SOS-Violence conjugale comme des ressources d'aide. Les répondants masculins identifient davantage les proches lors de la mesure I que les femmes. Malgré cette reconnaissance, ils se montrent plus réservés que les femmes sur la proposition de parler des problèmes de violence conjugale. Les résultats obtenus lors des deux mesures indiquent une forte croyance que la violence conjugale doit être réglée entre conjoints. Les hommes nous lanceraient-ils le message qu'ils désirent être interpellés dans le processus ?

Dans l'ensemble, la vidéo remplit bien son mandat. Les perceptions changent sur les ressources d'aide que peut utiliser une personne victime de violence conjugale. Voyons maintenant quels sont les résultats obtenus sur le thème du processus policier et judiciaire.

Tableau IX : Perception à l'égard du processus policier et judiciaire chez l'ensemble des participants avant et après la présentation des vidéocassettes

D'après vous, que peut-il se passer si une personne a téléphoné à la police pour une situation de violence conjugale	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) la police peut se déplacer au domicile	92,6 %	6,2 %	1,2 %	97,0 %	1,8 %	1,2 %
b) la personne qui a été agressée peut porter plainte	93,35 %	3,7 %	3,0 %	94,5 %	3,7 %	1,8 %
c) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut être arrêtée et emmenée en garde à vue	86,0 %	10,4 %	3,0 %	95,1 %	3,7 %	1,2 %
d) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut aller en prison	81,6 %	14,1 %	4,3 %	89,0 %	9,8 %	1,2 %
e) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut avoir recours à un avocate	88,4 %	9,8 %	1,8 %	94,5 %	4,3 %	1,2 %
f) la personne victime de violence conjugale peut aller en prison	16,0 %	80,3 %	3,7 %	21,5 %	75,5 %	3,0 %

*SRP : Sans réponse

Bien que nous observions un taux élevé de bonnes réponses lors de la mesure I, le tableau IX indique, à la mesure II, qu'un plus grand nombre de répondants est au courant du processus policier et judiciaire suite au visionnement de la vidéo. Il est par contre étonnant de constater, à la mesure II, une proportion plus élevée de répondants qui croit que la personne victime de violence conjugale peut aller en prison.

Tableau X : Perception à l'égard du processus policier et judiciaire chez les femmes avant et après le visionnement des vidéocassettes

D'après vous, que peut-il se passer si une personne a téléphoné à la police pour une situation de violence conjugale	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) la police peut se déplacer au domicile	92,0%	6,5%	1,5%	96,3%	2,2%	1,5%
b) la personne qui a été agressée peut porter plainte	92,0%	4,4%	3,6%	94,2%	3,6%	2,2%
c) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut être arrêtée et emmenée en garde à vue	88,3%	8,1%	3,6%	94,2%	4,3%	1,5%
d) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut aller en prison	80,3%	14,6%	5,1%	89,0%	9,5%	1,5%
e) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut avoir recours à un avocate	87,6%	8,8%	3,6%	94,9%	3,6%	1,5%
f) la personne victime de violence conjugale peut aller en prison	13,9%	81,7%	4,4%	21,2%	75,2%	3,6%

*SRP: Sans réponse

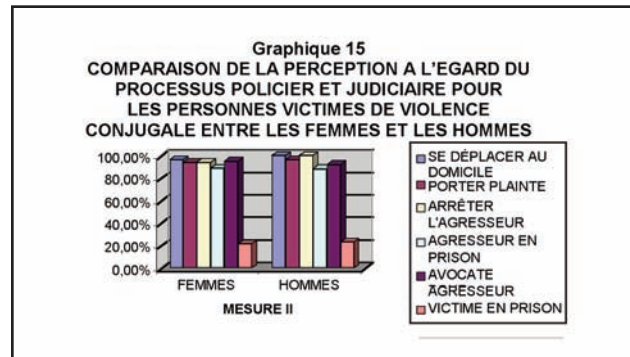
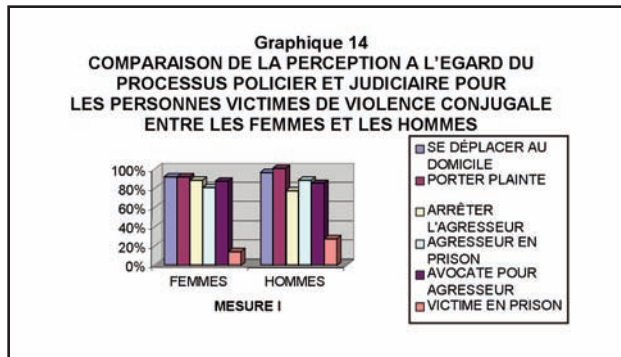
La proportion de femmes répondant « vrai » aux énoncés s'accroît lors de la mesure II, démontrant ainsi que le visionnement de la vidéo a un effet sur les connaissances des participantes au sujet des processus policier et judiciaire. Ceci est surtout vrai à propos de la proposition « la personne qui a agressé son/sa conjointe peut aller en prison ». Par contre, tout comme pour l'ensemble des participants, les femmes croient davantage après la vidéo qu'une victime de violence conjugale peut aller en prison.

Tableau XI : Perception à l'égard du processus policier et judiciaire chez les hommes avant et après le visionnement des vidéocassettes

D'après vous, que peut-il se passer si une personne a téléphoné à la police pour une situation de violence conjugale	Mesure 1			Mesure 2		
	Vrai	Faux	*SRP	Vrai	Faux	*SRP
a) la police peut se déplacer au domicile	96,2%	3,8%		100,0%		
b) la personne qui a été agressée peut porter plainte	100,0%			96,2%	3,8%	
c) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut être arrêtée et emmenée en garde à vue	76,9%	23,1%		100,0%		
d) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut aller en prison	88,5%	11,5%		88,5%	11,5%	
e) la personne qui a agressé son/sa conjointe peut avoir recours à un avocate	84,6%	15,4%		92,3%	7,7%	
f) la personne victime de violence conjugale peut aller en prison	27,0%	73,0%		23,1%	76,9%	

*SRP: Sans réponse

Selon le tableau XI, un bon pourcentage d'hommes participant à cette recherche semble déjà informé, lors de la mesure I, sur le processus policier et judiciaire en matière de violence conjugale. À la mesure II, cette proportion s'accroît encore. La perception des répondants s'est le plus modifiée sur le fait que la personne qui a agressé peut être arrêtée et emmenée en garde à vue.



Le graphique 14 met en évidence que tant les hommes que les femmes ont, au point départ, une certaine connaissance du processus judiciaire et policier. Les hommes sont légèrement mieux informés que les femmes au sujet du déplacement de la police au domicile, du droit de la victime de porter plainte, de la possibilité que l'agresseur aille en prison. Ils ont davantage la perception que la victime peut aller en prison. Lors de la mesure II, les perceptions se modifient tant chez les hommes que les femmes. À noter que chez ces dernières, il y a une augmentation de la perception que la victime peut aller en prison.

Si nous retournons aux résultats par communauté, nous observons, lors de la mesure II, chez les répondants de cinq communautés (arménienne, roumaine, russe, chinoise et vietnamienne) une augmentation de la croyance qu'une victime de violence conjugale peut aller en prison. Ce résultat étonne. Nous émettons ici quelques explications. D'abord, les sous-groupes concernés proviennent tous de pays qui ont eu des régimes de dictature. Puis, tous ces sous-groupes ont assisté à une session de sensibilisation où un policier ou une policière était présente. Si nous croisons ces deux caractéristiques, nous pourrions émettre comme hypothèse que la présence des policiers lors des sessions peut renforcer la perception qu'une victime ne peut pas être traitée de façon équitable ou encore que dévoiler sa situation de victime de violence conjugale peut se retourner contre soi.

Afin de contrer cet effet non recherché, il nous semble nécessaire d'intensifier la sensibilisation au sujet du rôle des policiers au Québec. Leur présence amicale lors de telles sessions d'information rehausse leur image de personnes ressources et contribue à modifier les perceptions négatives d'une police répressive comme c'est souvent le cas dans certains pays. Les résultats auprès de la communauté iranienne en témoignent. Lors de la session auprès de la communauté iranienne, la présence de l'agent a permis de modifier la perception des participants à ce sujet et si la communauté espagnole avait des perceptions négatives avant la présentation, la perception de la présence policière s'est modifiée par la suite.

5.4 Satisfaction générale face aux sessions de sensibilisation

Les participants ont aussi eu à compléter une évaluation de satisfaction. Nous présentons les résultats concernant les apprentissages réalisés, ceux que les participants auraient aimé faire, leur satisfaction face à l'outil médiatique et face au déroulement de la session en langue maternelle. Comme dernier point, nous prendrons connaissance de leur perception eu égard à l'accueil de telles sessions par leur communauté.

Mais auparavant, il faut mentionner que c'est de façon presque unanime que les participants déclarent avoir très fortement apprécié les sessions de sensibilisation. Les témoignages sont éloquentes. Toutes considèrent ces sessions pertinentes. Plusieurs commentaires font preuve de réactions très vives à l'égard de la violence. Les scènes de violence sont dures à supporter, surtout lorsqu'elles impliquent les enfants. De nombreux participants commentent la nécessité de briser le silence autour de la violence et de la dénoncer. Selon eux, ce type de session de sensibilisation peut permettre aux femmes de leur communauté d'être mieux informées, de pouvoir sortir de leur isolement et du cercle vicieux de la violence. Sur de nombreux questionnaires, les participants encouragent le Bouclier d'Athéna à continuer à faire de la sensibilisation et à informer sur le problème de la violence conjugale et sur les droits des personnes qui en sont victimes. Plusieurs ont émis des suggestions de mesures à prendre face à la violence conjugale dans les communautés ethnoculturelles. Il faut montrer ces émissions à plus d'hommes dans les communautés ainsi qu'aux jeunes; rendre la problématique encore plus visible; en parler davantage et informer les femmes sur leurs droits dès leur arrivée au pays. Les participants trouvent qu'il faut développer les ressources dans les communautés ou aider celles déjà existantes. Enfin, certaines s'inquiètent du manque de services linguistiques dans les maisons d'hébergement.

a) Perception de l'apprentissage des participants à l'égard des sessions de sensibilisation

Une des rubriques de l'évaluation de satisfaction a porté sur l'apprentissage réalisé lors des sessions de sensibilisation. Voici leur perception de cet apprentissage :

Tableau XII : Perception de l'apprentissage réalisé

	FEMMES/180	HOMMES/34	TOTAL/214
Sur la violence conjugale	64 (35,5%)	17 (50%)	81 (37,9%)
Sur les processus policier et judiciaire	91 (50,6%)	18 (44,1%)	109 (50,9%)
Sur les différents types de ressources	94 (52,2%)	15 (44,1%)	109 (50,9%)
Aucune réponse	2 (0,93%)	1 (2,3%)	3 (1,4%)

N.B. Les répondants pouvaient faire plusieurs choix.

Le tableau XII illustre que les participants perçoivent avoir fait des apprentissages lors de ces sessions. Les hommes semblent avoir retiré un plus grand apprentissage que les femmes au sujet de la violence conjugale. Les femmes perçoivent avoir appris davantage sur le processus policier et judiciaire et les différentes ressources en matière de violence conjugale. Dans les commentaires recueillis, certaines participantes déclarent avoir, au départ, très peu d'information et/ou de connaissances sur les aspects abordés dans les vidéocassettes. Elles se disent satisfaites de l'information reçue. Pour certaines, ce type d'activité est un outil d'information et d'éducation (tant pour les femmes que pour les hommes). Plusieurs personnes ont mentionné qu'elles considèrent cette session intéressante, très pertinente et «très riche en information» (tant sur l'apport des connaissances, que sur «le caractère sécurisant que cela procure»). Les thèmes sont clairs et bien présentés. On indique qu'il est important de savoir que les victimes peuvent recevoir de l'aide et que les agresseurs peuvent être passibles d'une peine de prison.

De façon plus précise, les personnes disent avoir apprécié avoir de l'information sur :

- la violence conjugale : les différentes formes et manifestations de la violence (le cycle), la présentation (mise en scène et graphique);
- le processus policier et judiciaire :
- le rôle des policiers, leur intervention empathique à l'égard de la victime, leur capacité à la renseigner et à l'orienter dans ses démarches;
- l'arrestation de l'homme, le caractère criminel de l'acte et sa condamnation au Québec;
- l'engagement du gouvernement face à cette problématique.
- les différents types de ressources : le fait que les victimes ne sont pas seules, qu'elles peuvent avoir de l'aide et du soutien, l'aide apportée et surtout l'existence des organismes communautaires.
- l'information sur les maisons d'hébergement est très appréciée tant pour le caractère informatif (qui peut y aller, combien de temps, ce qui s'y passe...) que son rôle auprès des victimes.
- la notion de protection et de défense des droits

b) Perception d'un apprentissage moindre

Nous avons aussi demandé aux participants de nous dire sur quels aspects ils auraient aimé apprendre davantage. Voici, à l'aide du tableau XVI, leurs opinions sur le sujet.

Tableau XIII : Perception d'un moindre apprentissage

	FEMMES/180	HOMMES/34	TOTAL/214
Sur la violence conjugale	39 (21,7 %)	5 (14,7 %)	44 (20,6 %)
Sur les procédures policières	36 (20 %)	12 (35,2 %)	48 (22,43 %)
Sur les différents types de ressources	38 (21,1 %)	6 (17,6 %)	44 (20,56 %)
Aucune réponse	49 (27,2 %)	10 (29,4 %)	59 (27,57 %)

Même si les résultats au tableau précédent laissent supposer que les répondants ont retiré des apprentissages lors de ces sessions, le présent tableau (XIII) montre que ces apprentissages ne sont pas terminés. Nous observons que les points de vue sont divergents sur le sujet entre les hommes et les femmes. Toute proportion gardée, les femmes sont plus nombreuses à vouloir en connaître davantage sur la violence conjugale alors que les hommes manifestent un plus grand besoin d'en apprendre sur le plan du processus policier et judiciaire. Nous observons que plusieurs personnes n'ont pas répondu à cette question. Probablement que pour ces dernières, leurs besoins d'apprentissage étaient comblés et elles n'ont pas vu la nécessité de répondre à cette question.

Dans les commentaires libres, quelques personnes mentionnent qu'elles auraient souhaité avoir davantage d'informations sur les trois thèmes traités dans les vidéos. D'autres font les suggestions suivantes : il serait intéressant de voir des cas concrets (témoignages), d'avoir plus de détails sur le post-hébergement et sur les répercussions sur le couple, ceci afin de mieux connaître « l'après-crise ». Quelques répondants trouvent que la vidéo préconise trop la séparation du couple comme la seule issue alors que cette solution n'est pas à envisager dans certaines communautés

(notamment à cause de la religion et/ou de la culture). Il faudrait alors adopter une autre approche. Enfin, des répondants ont manifesté de l'intérêt quant à l'information concernant les hommes qui sont victimes de violence conjugale.

c) Satisfaction face au contenu des vidéocassettes

Tableau XIV : Satisfaction face au contenu des vidéocassettes

	FEMMES/180	HOMMES/34	TOTAL/214
Très intéressantes	110 (61,1 %)	22 (64,7 %)	132 (61,6 %)
Intéressantes	66 (36,7 %)	12 (35,2 %)	78 (36,4 %)
Peu intéressantes	4 (2,2 %)	-	4 (1,87 %)
Mauvaises	-	-	-
Indifférence	-	-	-

Le tableau XIV indique que la très grande majorité des répondants, hommes et femmes, a trouvé les émissions fort intéressantes. Les commentaires libres sur ce point indiquent le réalisme des mises en scène. Dans les sessions où des policiers et policières ont participé aux sessions, on dit apprécier cette présence, surtout lorsque ces personnes sont originaires de la communauté qui organise la session ou encore lorsque des policiers des deux sexes sont présents. Cette stratégie a favorisé de nombreux échanges ainsi qu'une première approche du corps policier, surtout pour les participants nouvellement arrivés au pays.

d) Satisfaction face à l'utilisation de la langue d'origine

Nous avons voulu aussi connaître la satisfaction des participants sur le fait que la session se déroule dans la langue d'origine.

Tableau XV : Satisfaction face au déroulement en langue d'origine

	FEMMES/180	HOMMES/34	TOTAL/214
Beaucoup apprécié	114 (63,3 %)	22 (64,7 %)	136 (63, %)
Apprécie	59 (32,8 %)	12 (35,2 %)	71 (33,2 %)
Peu apprécié	2 (1,1 %)	-	2 (1,1 %)
Indifférence	5 (2,8 %)	-	5 (2,8 %)

Le tableau XV prouve que la presque totalité des participants apprécie que les activités se déroulent dans la langue d'origine. Les commentaires sur ce point témoignent de la pertinence de cette stratégie de diffusion. Plusieurs participants ont fait mention d'effet sécurisant, de compréhension accrue et de meilleurs accès à l'information d'autant plus que certains d'entre eux ne parlaient ni français ni anglais. On retrouve des témoignages du type : « Intéressant d'avoir un support comme celui-ci ».

e) Perception de l'accueil de ce type de diffusion dans les communautés ethnoculturelles

Tableau XVI : Perception de la réception de ce type de vidéocassettes par la communauté

	FEMMES/180	HOMMES/34	TOTAL/214
Très bien accueilli	68 (37,8%)	12 (35,2%)	80 (37,4%)
Bien accueilli	59 (32,8%)	17 (50%)	76 (35,5%)
Moyennement bien accueilli	32 (17,8%)	3 (8,8%)	35 (16,4%)
Mal accueilli	7 (3,8%)	-	8 (3,7%)
Ne sais pas	11(6,1%)	1 (2,3%)	12 (5,6%)

Le tableau XVI indique que la plupart des répondants perçoivent que ce type de session de sensibilisation à la violence conjugale serait bien accueilli voire très bien accueilli dans leur communauté. Cependant, les hommes sont plus nombreux (85,2 %) que les femmes (70,6 %) à penser que ces sessions seraient bien accueillies, ce qui laisse supposer que les femmes peuvent craindre davantage les réactions de leurs compatriotes.

Les témoignages soutenant que ces sessions seraient bienvenues vont dans le sens suivant : la violence pouvant toucher tout le monde, il importe d'avoir l'information et de faire de la sensibilisation auprès de tous, y compris celles et ceux qui ne vivent pas ce problème. Cela permet aux femmes de savoir quoi faire en cas de crise et aussi de savoir qu'elles peuvent s'en sortir et que des ressources existent pour les aider. L'information donnée dans la langue maternelle sécurise et permet aussi d'avoir moins peur des conséquences.

Par contre, des participants écrivent que ces activités seraient mal reçues dans leur communauté car ils perçoivent que certaines communautés nient encore la violence conjugale et la perçoivent comme une affaire privée. La « mentalité » de certaines communautés fait en sorte que la violence conjugale n'est pas prise au sérieux ou qu'il s'agit d'un sujet tabou. Il peut arriver aussi que des personnes ne comprennent pas la nécessité des maisons d'hébergement car il n'en existe pas dans leur pays. Certains agresseurs pourraient se sentir visés. Certains considèrent qu'il faut privilégier d'autres approches moins directes que la séparation du couple et qui prennent en compte davantage la religion des personnes.

5.3 Effets de la campagne sur les demandes d'aide

Nous voulions aussi savoir si cette campagne de sensibilisation à la violence conjugale stimulait les personnes qui y sont exposées à demander de l'information au sujet des ressources existantes ou à faire une demande d'aide par rapport à la violence conjugale. Les communautés participantes avaient à remplir une brève grille de repérage à ce sujet. Malgré la simplicité des informations demandées, peu de communautés ont rempli cette grille de repérage. Plusieurs

partenaires nous ont indiqué que l'accueil au téléphone était souvent assuré par des bénévoles différents dans une même semaine et que remplir cette grille de repérage adéquatement pouvait s'avérer difficile pour elles.

Néanmoins, les personnes ressources des communautés partenaires ont été attentives à noter les demandes d'information et d'aide.

Sur les onze communautés engagées dans la campagne, sept ont relevé des demandes d'aide et d'information suite à une activité de la campagne. Il s'agit de la communauté chinoise, latino-américaine, russe, roumaine, grecque, iranienne et arménienne. Les communautés portugaise, italienne, vietnamienne et musulmane ne nous ont pas transmis d'information à cet effet. Voici un tableau sur les demandes d'information et d'aide :

Tableau XVII : Nombre de demandes d'information et d'aide

	Suite aux sessions	Suite à la diffusion dans les médias	Bouche à oreille	Autre	Nombre de demandes
Latino-américaine	15	15	-	-	30
Chinoise	2	6	-	1 (en a entendu parler mais n'a pas écouté l'émission) 1 (référé par une maison d'hébergement qui a diffusé la vidéo)	9
Russe	5	-	-	-	5
Iranienne	5	-	-	-	5
Roumaine	1	4	-	-	5
Grecque	-	5	-	-	5
Arménienne	-	2	3	-	5
Total	28	30	3	1	64

Ce tableau indique que la communauté latino-américaine est celle où il y a le plus de demandes d'information et d'aide, suivie d'assez loin par la communauté chinoise. Les communautés russe, iranienne, roumaine et grecque ont reçu le même nombre de demandes alors que la communauté arménienne est la seule en avoir reçu trois grâce au bouche à oreille. Dans la communauté roumaine, une demande d'hébergement a été faite par une femme et ses deux enfants, immédiatement après la session. Les demandes suite aux sessions de sensibilisation sont un peu plus fréquentes que celles reçues suite à la diffusion dans les médias.

Si nous croisons les données de ce tableau avec le taux de participation aux activités de sensibilisation, nous pouvons faire les constats suivants : sur les 23 participants hispanophones aux sessions de sensibilisation, 15 demandes d'information et d'aide furent acheminées, 65% des participants ont donc donné suite. De la même façon, pour la communauté iranienne où sur les 15 personnes présentes, cinq des huit femmes ont relancé. C'est donc dire que 63% des femmes participantes ont demandé de l'information. Enfin, 11 femmes roumaines fréquentent maintenant les services de la Maison d'Athéna.

Le nombre important de demandes reçues au sein de la communauté latino-américaine s'explique, selon la personne-ressource de cette communauté, par le fait qu'elle est elle-même de cette communauté. De plus, les femmes d'origine latino-américaine sont très unies, ce qui peut expliquer qu'elles se sont transmises l'information de l'une à l'autre. Des commentaires similaires sont apportés par les personnes ressources des communautés russe, iranienne et roumaine. Pour la communauté chinoise et grecque, les personnes ressources considèrent que l'information lue, vue et entendue dans les divers médias a favorisé la demande d'information ou d'aide.

Le tableau XVII ne révèle que les effets immédiats de la campagne. Il ne tient pas compte des effets à court terme et à long terme. Les résultats peuvent donc paraître décevants en ce qui concerne l'effet de la campagne sur les demandes d'information et d'aide des communautés ethnoculturelles lors de situation de violence conjugale.

Avec l'expérience de ses deux premières campagnes de sensibilisation, le Bouclier d'Athéna explique que les retombées des émissions télévisées dépassent le cadre de cette présente étude. En effet, la diffusion déclenche un cycle de sensibilisation avec des impacts immédiats et d'autres qui sont invisibles ou latents (Kamateros 2004). Ainsi, dans cet organisme, il est souvent arrivé que des personnes désireuses d'obtenir des informations ou de recevoir des services se souviennent des émissions ayant gardé les informations reçues en mémoire pour le cas où cela serait utile. Plusieurs personnes déclarent lors de la prise de contact avoir entendu parler de l'organisme par le phénomène du bouche à oreille, ce qui est révélateur des effets de la télédiffusion des messages d'intérêt public.

Il faut aussi se demander si les diverses campagnes de sensibilisation n'ont pas joué un rôle dans l'augmentation du nombre de signalements de violence conjugale au Service de la police de la Ville de Montréal concernant les relations de suspects-victimes du type conjoint et ex-conjoint provenant des communautés ethnoculturelles où ces plaintes passent de 23,8% à 31,4% entre 2000 et 2006. Il en est de même pour l'augmentation de la présence des femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles dans les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et en difficulté. Les rapports d'activité de 2005-2006 et 2006-2007 révèlent tout de même une hausse de 4% de ces femmes parmi les résidentes. Sans que nous puissions y démontrer une relation de cause à effet, ces chiffres sont des incitatifs à poursuivre l'action menée.

Conclusion

Dans l'ensemble, les résultats de cette étude démontrent la pertinence d'utiliser des médias ethniques pour sensibiliser les communautés ethnoculturelles à la violence conjugale. Adopter une approche basée sur l'utilisation de la langue d'origine et sur l'adaptation du média aux caractéristiques de chaque communauté pour informer sur la violence conjugale crée les conditions gagnantes pour diffuser de l'information sur la violence conjugale à des communautés ethnoculturelles que l'on peut croire au point de départ fermées à recevoir ce type d'informations. On pourrait même dire que les médias devraient être un outil de première main pour la diffusion d'information afin de rejoindre le plus grand nombre d'individus.

Ces deux stratégies (utilisation de la langue d'origine et recours aux médias) permettent de rejoindre des populations et surtout des femmes qui sont davantage exposées par leur situation de vie à la violence conjugale. Ces constats convergent d'ailleurs avec les résultats de recherches qui démontrent clairement l'impact obtenu lorsque les informations sont données en langue maternelle plus particulièrement lorsque les communautés se heurtent à des barrières linguistiques, culturelles et religieuses et lorsque d'autres facteurs entrent en jeu.

Nous avons vu que la majorité des personnes participantes savent très bien ce qu'est la violence physique. Cependant, compte tenu des repères culturels, les notions de violence verbale, psychologique, économique et sexuelle (à l'intérieur du mariage) divergent des conceptions de la société d'accueil. L'utilisation des vidéocassettes en langue d'origine permet aux participants des diverses communautés de changer de perception, surtout en ce qui concerne la violence psychologique. Les changements sont plus probants chez les hommes, surtout si ceux-ci sont des nouveaux arrivants.

Si plusieurs participants connaissaient les ressources d'aide avant le visionnement des vidéo-cassettes, cette campagne a tout de même consolidé l'importance d'utiliser les ressources communautaires, le 911 et SOS-Violence conjugale lors d'une situation de violence. Nous avons pu aussi constater que la plupart des membres des communautés ethnoculturelles se confient plus volontiers aux membres de leur famille ou préfèrent obtenir des services provenant de leur propre communauté.

Par rapport au processus policier et judiciaire, nous avons là aussi été étonnées par la connaissance de plusieurs participants de certaines communautés de ce processus. Les résultats mettent aussi en évidence que l'information donnée est prise au sérieux. On peut expliquer ces résultats par le fait que quelques communautés avaient été sensibilisées auparavant, que ce soit par le Bouclier d'Athéna ou autre. L'on a pu aussi constater que des participants ont cru, suite au visionnement des vidéocassettes, que les victimes pouvaient aller en prison. Donner de l'information sur ce sujet peut donc créer un effet inverse surtout dans les communautés qui ont vécu sous des dictatures. Il faut donc être prudents dans la façon de diffuser cette information. Favoriser la présence de policiers et insister sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans des situations de violence pourrait aider à contrer cet effet indésirable.

Si nous avons à retenir une leçon sur l'ensemble des renseignements obtenus pendant les cinq dernières années de ce programme de sensibilisation, plus particulièrement pendant la période couverte par la présente étude, cela serait d'abord de constater les bénéfices qu'en retirent les communautés ethnoculturelles. D'abord à court terme, les communautés reçoivent des informations sur les lois en vigueur et les procédures à suivre, sur leurs droits et sur les ressources disponibles. On notera qu'en recevant cette information dans leur langue maternelle, elles s'intègrent mieux à la société québécoise. Lors de la réception de ces informations, elles se voient offrir l'opportunité de structurer un réseau informel de services à l'intérieur de leur propre communauté avec des professionnels et d'autres personnes qui soutiendront les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et familiale. À long terme, ce projet pourrait éventuellement permettre de redéfinir les perceptions des membres de ces communautés sur d'autres problématiques que la violence conjugale et pourrait leur permettre de mieux s'intégrer à la société d'accueil.

Recommandations

À la suite de l'évaluation de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale qu'il a menée, le Bouclier d'Athéna et le comité d'encadrement de cette recherche évaluative ont souhaité formuler une série de recommandations visant avant tout à encourager et maintenir les efforts fournis dans le domaine de la sensibilisation et de l'information à la violence conjugale auprès des personnes immigrantes et des communautés ethnoculturelles. Ces recommandations visent également une amélioration des services offerts à ces personnes en matière d'intervention psychosociale, d'intervention policière et judiciaire.

Ces recommandations se situent dans la continuité du *Plan d'action gouvernementale 2004-2006 en matière de violence conjugale*. Ce dernier a été élaboré dans le cadre des travaux du comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et sexuelle.

Les présentes recommandations touchent particulièrement les axes suivants :

- prévention et promotion;
- intervention psychosociale;
- intervention policière et judiciaire;
- adaptation des services et de l'intervention aux réalités particulières des personnes immigrantes et de communautés ethnoculturelles.

4 Gouvernement du Québec (2004). *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*. Québec.

a) Prévention et promotion

Recommandations

		Responsables et collaborateurs
	Sensibilisation et information	
1	<p>a. En lien avec la mesure 48 :</p> <p>Développer, mettre à jour et diffuser les outils d'information et de sensibilisation à la violence conjugale auprès des nouveaux arrivants de même qu'aux personnes issues des communautés ethnoculturelles.</p> <p>b. Assurer la diffusion d'informations concernant les lois au Canada et au Québec entourant la problématique de la violence conjugale dans le pays de provenance des émigrants, dans le cadre des séances d'information et sur le site Internet du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.</p> <p>c. Offrir aux nouveaux arrivants des séances d'information et de sensibilisation à la violence conjugale et à son traitement policier et judiciaire au Canada et au Québec dans les différents lieux d'intégration des nouveaux arrivants tels que les cours de francisation et les organismes d'accueil.</p>	<p>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</p> <p>Citoyenneté et Immigration Canada</p> <p>Organismes communautaires et services institutionnels travaillant avec des personnes immigrantes</p>
	Activités	
2	<p>a. Favoriser la réalisation d'activités de sensibilisation et d'information dans le cadre de partenariats entre différents acteurs des secteurs institutionnels et communautaires.</p> <p>b. Encourager la tenue d'activités d'information et de sensibilisation à la violence conjugale destinées également aux jeunes et aux hommes immigrants et de communautés ethnoculturelles.</p>	
	Outils	
3	Favoriser l'utilisation des langues maternelles dans la conception des messages d'information et de promotion lorsqu'il est question de rejoindre des personnes ne maîtrisant ni l'anglais, ni le français.	
4	<p>Développer des outils abordant de manière spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le déroulement et les répercussions du processus policier et judiciaire en matière de violence conjugale; • le séjour en maison d'hébergement; • le viol conjugal. 	<p>Ministère de la Justice</p> <p>Ministère de la Sécurité publique</p> <p>Ministère de la Justice Canada</p> <p>Maisons d'hébergement</p>
	Soutien	
5	Appuyer financièrement le Bouclier d'Athéna services familiaux dans l'élaboration de ses projets visant à sensibiliser, informer et soutenir les femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles et leurs enfants.	
6	Soutenir financièrement une campagne de sensibilisation à la violence conjugale dans le cadre d'un projet pilote sur l'ensemble du territoire québécois.	
7	Soutenir financièrement les organismes communautaires qui desservent les personnes immigrantes et de communautés ethnoculturelles dans leurs activités de sensibilisation et d'information à la violence conjugale.	<p>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</p> <p>Ministère de la Santé et des Services sociaux</p>
8	Soutenir la diffusion de messages de prévention dans les médias spécialisés auprès d'un public multiethnique.	

b) Intervention psychosociale

		Responsables et collaborateurs
	Information sur les ressources et les services	
9	<p>a. En lien avec la mesure 18 :</p> <p>Mettre à jour l'information sur les ressources et les services offerts en violence conjugale adaptés aux personnes immigrantes et de communautés ethnoculturelles.</p> <p>b. Diffuser cette information auprès des intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux de même qu'aux organismes desservant ces populations.</p>	<p>Ministère de la Santé et des Services sociaux Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal Centres de santé et de services sociaux Centres hospitaliers</p>
	Soutien	
10	Consolider le financement des organismes communautaires qui oeuvrent auprès des personnes immigrantes et de communautés culturelles et qui assurent un suivi psychosocial en matière de violence conjugale.	
	Formation	
11	<p>En lien avec la mesure 56 et la mesure 58, article 8 :</p> <p>Offrir une formation continue à l'intervention en contexte interculturel aux professionnelles et professionnels oeuvrant auprès de femmes victimes de violence conjugale en vue d'adapter leur intervention à la réalité des femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles.</p>	<p>Ministère de la Santé et des Services sociaux Agence de Santé et des Services sociaux de Montréal Maisons d'hébergement</p>
12	Assurer la sensibilisation et la formation des interprètes amenés à œuvrer dans le domaine de la violence conjugale.	<p>Ministère de la Santé et des Services sociaux Agence de Santé et des Services sociaux de Montréal</p>
	Adaptation et amélioration des services	
13	Assurer l'adaptation des services et de l'intervention en matière de violence conjugale aux réalités particulières des femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles.	<p>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Citoyenneté et Immigration Canada Patrimoine canadien, programme du multiculturalisme Ministère de la Santé et des Services sociaux Agence de Santé et des Services sociaux de Montréal</p>
14	Favoriser la mise en place de programmes d'action positive pour l'embauche de professionnelles et de professionnels issus des communautés ethnoculturelles.	<p>Ressources humaines et Développement social Canada Centres de santé et de services sociaux Maisons d'hébergement</p>
15	Appuyer la création de programmes de concertation entre les différents acteurs institutionnels et communautaires en matière de prévention et d'intervention en violence conjugale auprès des personnes immigrantes et de communautés ethnoculturelles.	
16	Assurer la mise en place de postes d'agent de liaison et de promotion au sein des Centres de santé et de services sociaux afin d'assurer un contact avec les différentes communautés ethnoculturelles en matière de prévention de la violence conjugale.	<p>Ministère de la Santé et des Services sociaux Agence de Santé et des Services sociaux de Montréal Centres de santé et de services sociaux</p>
17	Assurer l'accessibilité des banques d'interprètes aux ressources spécialisées en matière de violence conjugale.	<p>Ministère de la Santé et des Services sociaux Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal</p>

Recommandations

c) intervention policière et judiciaire

Recommandations

		Responsables et collaborateurs
Information aux victimes		
18	a. Accroître la visibilité de la ligne d'urgence S.O.S-Violence conjugale dans les organismes desservant les nouveaux arrivants et les personnes issues des communautés ethnoculturelles. b. Favoriser l'utilisation des langues maternelles dans la promotion et la prestation des services de S.O.S-Violence conjugale.	Ministère de la Justice S.O.S-Violence conjugale
19	Assurer la diffusion des vidéocassettes conçues et diffusées par le Bouclier d'Athéna Services familiaux sur l'ensemble du territoire québécois.	
20	Développer, mettre à jour et diffuser des outils d'information et de sensibilisation sur les aspects entourant le processus socio-judiciaire tels que : • l'aide juridique; • l'accompagnement à la Cour; • les scénarios de protection après un appel au 911.	Ministère de la Justice Ministère de la Sécurité publique Justice Canada Maisons d'hébergement
21	Assurer la mise en place d'une ligne téléphonique multilingue offrant de l'information juridique de base sur le traitement sociojudiciaire de la violence conjugale.	Ministère de la Justice Ministère de la Sécurité publique Justice Canada
Formation		
22	En lien avec la mesure 33.1 : Élaborer et offrir un programme de formation spécifique pour les juges, les procureurs et les substituts du procureur général à la réalité des femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles qui vivent de la violence conjugale.	Ministère de la Justice Ministère de la Sécurité publique Cours municipales Barreau du Québec
23	S'assurer de la mise à jour des programmes de formation offerts aux corps policiers en matière de violence conjugale et d'intervention en contexte interculturel.	Ministère de la Sécurité publique SPVM
Amélioration des pratiques		
24	Accentuer les actions du corps policier en matière de partenariat pour la sensibilisation et l'information à la violence conjugale avec les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des personnes immigrantes et de communautés ethnoculturelles.	Ministère de la Sécurité Publique SPVM Organismes communautaires

BIBLIOGRAPHIE

Abu-Ras, W., M. (2003). «Barriers to Services for Arab Immigrant Battered Women in Detroit Suburb». *Journal of Social Work Research and Evaluation*, 4 (1), pp. 49-66.

Béliveau, J. et Gagnon, C. (1989) cité dans ACCÉSSS (2001). Violence conjugale et en milieu ethno-culturel : *Tour d'horizon de la littérature actuelle*. Montréal, p. 27

Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS) (2001). *Violence conjugale et en milieu ethnoculturel : Tour d'horizon de la littérature actuelle*. Montréal.

Battaglini, A., Gravel, S., Boucheron, L., Fournier, M., Brodeur, J.-M., Poulin, C., DeBlois, S., Durand, D., Lefèbvre, C., Heneman, B. (2002). «Quand migration et maternité se croisent : perspectives des intervenantes et des mères immigrantes», *Service social*, 49(1)

Cohen-Émerique, M. (2001). «L'approche interculturelle auprès de migrants» (sous la direction de G. Legault). *L'intervention interculturelle*. Boucherville : Gaëtan Morin éditeur, pp. 161-184.

Conseil canadien de développement social (CCDS) (2004). *Nulle part où aller ? : répondre à la violence conjugale envers les femmes immigrantes et des minorités visibles : voix des intervenantes sur le terrain* [par Eukuwa Smith avec l'assistance de Cheryl Hamilton]. Ottawa Site web : <http://www.ccsd.ca/français/pibs/2004/nulle/voix.pdf>

Conseil du statut de la femme (2005). *Des nouvelles d'elles : Les femmes immigrées du Québec*. Québec : Gouvernement du Québec,

Côté, B., Berteau, G. Durand, D., Thibaudeau, M.-F., Tapia, M. (2002). *Femmes immigrantes et empowerment*. Rapport de recherche. Montréal : Direction de la Santé publique de Montréal Centre.

Fazio N., Sauro, A., Veilleux, C. (1996). *Notes exploratoires sur la violence faite aux femmes d'origine italienne*. Montréal : Centre des Femmes italiennes de Montréal.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (2006). *Rapport d'activités : Année 2005-2006*. Montréal.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (2007). *Rapport d'activités : Année 2006-2007*. Montréal.

Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (2007). *Statistiques maisons membres : Année 2006-2007*. Montréal.

Gaudette, É. (2005). *Relations interculturelles : Comprendre pour mieux agir*. Mont-Royal : Tomson Groupe Modulo.

Gouvernement du Québec (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Québec.

Hazaz, M. (2006). *Étude du processus d'empowerment dans un contexte de guerre : Cas de femmes libanaises issues de milieux défavorisés*. Québec : Université Laval, École de service social, Thèse de doctorat.

Kamateros, M. «The Ethnic Media Outreach Project» in Jaffe, P., L. Baker, A. J. Cunningham. (2004). *Protecting Children From Domestic Violence*. New York : The Guilford Press, pp. 141-153.

Kamateros, M. (2000). *Une approche multiculturelle envers les victimes de violence*. Montréal : Document imprimé.

Kamateros, M. (1996). «Violence Familiale : Perspective Grecque». *Vis- à -Vis*, 12 (1), pp. 6-7.

La Maison d'Athéna (2006). *Rapport d'activités Année 2005-2006*. Sommaire exécutif. Montréal.

La Maison d'Athéna (2007). *Rapport d'activités Année 2006-2007*. Sommaire exécutif. Montréal.

Macloed, L., Shin, M. Y. (1990). *Isolées, apeurées et oubliées. Les services aux immigrantes qui sont apeurées et battues : besoins et réalités*. Rapport de recherche. Ottawa : Centre national d'information sur la violence dans la famille. Division de la prévention de la violence familiale, Santé et Bien-être social Canada.

Macloed, L., Shin, M. Y. (1993). *Comme un oiseau sans ailes. Éloge au courage et à l'endurance des femmes maltraitées qui ne parlent ni l'anglais, ni le français*. Ottawa : ministère du Patrimoine canadien.

Menjivar, C., Salcido, O. (2002). Immigrant Women and Domestic Violence: Common Experiences in Different Countries. *Gender and Society*, 16(6), December, pp. 898-920.

Ming J. Shyr, L. N., Zhang Wei M., Monarque, E, Yao K., Wong M. (1994). *Recherche sur la violence conjugale au sein de la communauté chinoise de Montréal*. Montréal : Service à la famille chinoise du Grand Montréal.

Organisation des Nations Unies (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Assemblée générale des Nations Unies, 20 décembre, 1993 : Résolution 48/104.

Oxfam-Martinez, J., Krane, J. (2005). «Un décalage entre théorie et pratique ? Violence conjugale et femmes issues des minorités ethniques». *Le journal international de victimologie*, 3, pp. 1-9.

Pontel, M., Demczuk, I. (2007). *Répondre aux besoins des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles. Les défis de l'adaptation des services en violence conjugale*. Montréal, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Table de concertation en violence conjugale de Montréal et Service aux collectivités de l'UQAM.

Santiago B. (1996) cité dans ACCÉSSS (2001). *Violence conjugale et en milieu ethnoculturel : Tour d'horizon de la littérature actuelle*. Montréal, p. 25

Raj, A. Silverman, J. (2002). «Violence against Immigrant Women. The Roles of the Culture, Context and Legal Immigrant Status on Intimate Partner Violence», *Violence against Women*, 8 (3), March, pp. 367-398.

Service à la famille chinoise du Grand Montréal (2005). *Bâtissons pour l'avenir*. Montréal : Rapport annuel 2004-2005.

Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) (2005). *Signalements de violence conjugale au Service de la police de la Ville de Montréal concernant les relations de suspects-victimes du type conjoint et ex-conjoint*. Montréal : Statistiques du SPVM.

Shirwadkar, S. (2004). «Canadian Domestic Violence Policy and Indian Women». *Violence Against Women*, 10 (8), August, pp. 860-879.

Zorba, V. (2002) cité dans J. Oxfam-Martinez, J., Krane, J. (2005). «Un décalage entre théorie et pratique ? Violence conjugale et femmes issues des minorités ethniques». *Le journal international de victimologie*, 3, p. 4

Site Internet : http://www.maisons-femmes.qc.ca/problematique/charte_comp.html

Site Internet : http://www.enm.justice.fr/centre_de_ressources/dossiers_reflexions/oeuvre_justice2/5_violence_quebecoise.htm

ANNEXES : ÉVALUATION DES SESSIONS DE SENSIBILISATION PAR COMMUNAUTÉ